



ACTUALITÉ

Mission IE-CSEE à Ankara



ENTRETIEN

Roland Gori
Sortir de l'université
managériale



MONDES UNIVERSITAIRES

Comue : bienvenue
au royaume d'Ubu



CULTURE

Jules Falquet,
« Guerre de basse intensité
contre les femmes ? »

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 653 MARS 2017

e s n e s u p



DOSSIER

Présidentielle 2017 : les programmes pour l'enseignement supérieur et la recherche (partie I)



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur 



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

« Les jours heureux »

3

ÉDITORIAL

Notre société est l'otage d'une oligarchie qui impose à tous nos concitoyens les doctrines du néolibéralisme : la finance libéralisée (qui éloigne les capitaux de l'économie réelle et qui nous a conduits à la crise de 2008), le libre-échange (qui permet aux capitalistes d'investir là où les impositions sociales, environnementales et financières sont les plus faibles), l'austérité salariale (qui transfère la valeur vers les dividendes des actionnaires) et les contre-réformes fiscales (qui permettent aux plus riches de payer moins d'impôts). Pour cela, nos oligarques doivent déconstruire le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) élaboré par l'Union des résistants, des partis politiques et des syndicats en lutte contre l'occupant nazi pour instituer un État social après la Libération. Comme le rappelle l'économiste Christophe Rameau dans le film Les Jours heureux, de Gille Perret^(), les politiques néolibérales s'attaquent aux quatre piliers de l'État social : la protection et la sécurité sociale, le Code du travail, les services publics, les politiques de redistribution, de soutien à l'activité et à l'emploi. Si aujourd'hui, comme l'a revendiqué le milliardaire Warren Buffett, « la lutte des classes existe et c'est nous qui l'avons gagnée », relevons l'« Appel des résistants aux jeunes générations », lancé le 8 mars 2004 par treize personnalités de la Résistance. Comme ils nous y enjoignent, indignons-nous, résistons et recréons une société plus juste, plus libre et plus solidaire. Nous, universitaires, avons une responsabilité, et nous*



Hervé Christofol,
secrétaire général

devons y prendre toute notre part, parce que nous sommes touchés dans nos missions et nos pratiques par l'austérité organisée et la mise en concurrence de tous contre tous, parce que nous travaillons avec la jeunesse de notre pays et parce que nous construisons des connaissances qui permettent de penser des alternatives au néolibéralisme.

L'accord de libre-échange CETA (qui concerne l'éducation et l'ESR) a été adopté par les députés européens, opposons-nous à sa ratification ainsi qu'à celle du TAFTA.

Comme il l'avait fait en 2012, et parce que la situation de l'ESR s'est encore détériorée depuis, le SNESUP propose une rupture profonde et des mesures immédiates pour qu'adviennent des jours heureux dans nos établissements, pour nos collègues, nos étudiants et nos concitoyens. Avec ce numéro, vous trouverez quatre suppléments :

- les « propositions du SNESUP-FSU pour le développement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche » ;
- « Contre la précarisation des travailleurs scientifiques - Pour la science et le progrès humain » ;
- Former des maîtres : « La formation des enseignants toujours en question(s) » ;
- pour notre congrès d'orientation : le rapport d'activité de la direction nationale et les motions de nos tendances.

(*) Du nom du programme du CNR.

ACTUALITÉ 5

- **PPCR : le décret statutaire des enseignants-chercheurs revu par le ministère et la... CPU**
- **Formation : « Compétences » et Université : quelques rappels historiques**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 17

- **Chantier travail de la FSU : des réserves d'énergie, des réserves d'alternatives pour l'action syndicale : le travail en débat !**
- **Sécurité sociale : un avenir menacé**

DOSSIER 9

Présidentielle 2017 : les programmes pour l'ESR (partie 1)

En raison des multiples rebondissements de l'actualité politique, l'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas encore un thème inscrit dans la campagne présidentielle de 2017. Mais tous les candidats ont un chapitre de leur programme consacré au développement de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Dans ce dossier, nous avons comparé ceux de François Fillon, de Jean-Luc Mélenchon et de Marine Le Pen et interviewé un conseiller ESR de chacune de leurs équipes de campagne. Comme le parti de la candidate de l'extrême droite défend des thèses que nous combattons avec les autres syndicats de la FSU, comme sa progression est également très préoccupante, nous lui avons accordé une place particulière. Il nous a paru en effet nécessaire d'étudier ses propositions tout en lui adjoignant un décryptage qui permet de dénoncer la réalité de l'exercice du pouvoir lorsque des membres de ce parti y accèdent, comme cela a déjà été le cas au niveau local.

Les programmes de Nathalie Arthaud, de Nicolas Dupont-Aignan, de Benoît Hamon, d'Emmanuel Macron et de Philippe Poutou, qui ne sont pas encore tous connus au moment où nous bouclons ce dossier, seront étudiés dans le numéro d'avril. Quant aux propositions du SNESUP-FSU, elles sont annexées dans un supplément à ce dossier.



MONDES UNIVERSITAIRES 19

- **IUT : dix ans après la loi LRU, où en sommes-nous ?**
- **Comue : bienvenue au royaume d'Ubu (1/2)**

ENTRETIEN 21

- **Roland Gori**
Sortir de l'université managériale

CULTURE 23

- **Jules Falquet**
« Guerre de basse intensité contre les femmes ? »



SOMMAIRE

ÉPHÉMÉRIDE

14 MARS

Secrétariat national SNESUP-FSU.

15 MARS

Journée mondiale contre la précarité dans l'ESR.

15 ET 16 MARS

Stage FSU – Europe et politique migratoire.

16 MARS

Commission administrative SNESUP-FSU.

16 ET 17 MARS

• Journées intersyndicales femmes.

• Rue 2017.

19 MARS

Marche pour la justice et la dignité.

21 MARS

Cneser – Commission permanente.

21 ET 22 MARS

Conseil délibératif fédéral national (CDFN).

22 MARS

Cneser accréditations – Bourgogne Franche-Comté.

23 MARS

• Stage FSU – Fiscalité.

• Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

• Secrétariat national SNESUP-FSU.

• Réunions des secteurs **Communication** et **Recherche**.

28 MARS

Bureau national du SNESUP-FSU.

29 MARS

Journée universités fusionnées – Bilan et mode d'action.

29 ET 30 MARS

Stage FSU – Formation de délégué.e.s du personnel dans les instances d'action sociale.

30 MARS

• Journée de mobilisation pour les retraites.

• Réunion des secteurs **Service public** et **Vie syndicale**.

3 AVRIL

Bureau délibératif fédéral national (BDFN).

4 AVRIL

Secrétariat national SNESUP-FSU.

5 AVRIL

Réunion du secteur **Situation des personnels**.

6 AVRIL

Commission administrative SNESUP-FSU.

11 AVRIL

Secrétariat national SNESUP-FSU.

13 AVRIL

Réunion du secteur **Formations**.

MISSION IE-CSEE à ANKARA

Retour de Turquie



Conférence de presse, en présence des membres du CSEE et du président d'Eğitim-sen, Kamuran Karaca (2^e à partir de la gauche).

Les 27 et 28 février, le SNESUP-FSU a participé à une mission du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) à Ankara, en soutien au syndicat de l'éducation Eğitim-sen et à la Confédération des syndicats de fonctionnaires (KESK) : de nombreux membres de ces organisations et de leurs directions nationales et locales ont été radiés de la fonction publique depuis la tentative de coup d'État du juillet 2016 ; la secrétaire générale d'Eğitim-sen, Sakine Eren Yılmaz, est aujourd'hui réfugiée en Allemagne. Des rencontres ont été organisées avec des ambassades – Allemagne, Danemark, France, Pays-Bas – et avec la délégation de l'Unicef – la Turquie accueille plus de 2,8 millions de réfugiés, dont plus de 1 million d'enfants.

Parmi les 146 124 universitaires de Turquie, 7 809 ont été radiés*, soit plus de 5 %. Ils en ont été informés par la publication sur le site du gouvernement de décrets-lois (permis par l'état d'urgence) accompagnés de listes sur lesquelles figurent leurs noms. Ces collègues perdent leurs revenus ainsi que tout accès aux emplois publics. Trouver un travail dans le secteur privé devient alors extrêmement difficile ; en effet, leur situation de personnel radié est rendue publique et la peur règne. Leurs passeports sont confisqués et parfois ceux de membres de leur famille. Cent jours après leur radiation, ils perdent tout droit à la Sécurité sociale et à sa branche santé. L'ensemble du secteur de l'enseignement est victime de la répression : environ 33 000 personnes radiées sur 852 000 enseignants (près de 4 %). La purge touche encore davantage la justice, la police et l'armée. Les journaux constituent une autre cible majeure.

Le 16 avril 2017, les citoyens turcs seront appelés à s'exprimer par référendum sur des amendements de la Constitution légalisant un régime de type dictatorial où, dans les mains du président de la République, qui pourra rester chef de parti, seront concentrés le pouvoir exécutif (nomination des vice-présidents et des ministres – le poste de Premier ministre est supprimé –, nomination des hauts fonctionnaires et des recteurs d'université, droit d'instaurer l'état d'urgence, seul et sans contrôle parlementaire, etc.) et des compétences législatives et judiciaires majeures.

Eğitim-sen et la KESK appellent au développement des relations entre l'Europe et la Turquie, de personne à personne et d'organisation à organisation. De nombreuses missions syndicales européennes en Turquie sont programmées d'ici au référendum du 16 avril, dont celle des confédérations françaises. ●

Marc Delepoupe, responsable du secteur International

(*) Chiffres de l'Ambassade de France.

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS (PPCR)

Le décret statutaire des enseignants-chercheurs revu par le ministère et... la CPU

→ par Heidi Charvin, Françoise Papa, Philippe Aubry et Hervé Christofol

Le protocole de revalorisation des carrières PPCR demandait de modifier le décret statutaire des enseignants-chercheurs. Le ministère en a profité pour introduire de nouvelles dispositions relatives au statut des MCF stagiaires, aux modalités dérogatoires de recrutement des enseignants-chercheurs, aux commissions de réformes départementales relatives à la protection sociale des fonctionnaires.

La consultation du Comité technique des enseignants de statut universitaire (CTU), le 20 février, qui siégeait pour la première fois depuis deux ans alors que ses statuts imposent au ministère de le réunir deux fois par an, avait pour objectif premier la transposition du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) aux corps des enseignants-chercheurs. Le ministère a cependant mis à profit le réexamen du décret statutaire pour introduire diverses dispositions sans rapport aucun avec la négociation PPCR. Malgré notre demande de dissociation, ces deux volets n'ont pas fait l'objet de votes distincts en CTU.

C'est pourquoi le CTU a démarré par une déclaration liminaire unanime des organisations syndicales (OS) membres du comité invoquant la convocation tardive du CTU, accompagnée d'un temps contracté à l'extrême de consultations au sein des OS des documents à l'étude. Cette déclaration dénonce l'absence de dialogue social, le mépris du ministère vis-à-vis des instances représentatives des personnels et son allégeance à la CPU (instance représentative des seuls

présidents d'université), qui aura largement tenue la plume.

Les élus SNESUP-FSU du CTU ont défendu 42 amendements et 6 motions (www.snesup.fr/rubrique/instances-nationales-de-representation-du-personnel-ctu-ctmesr-chsctmesr).

Nos élus ont défendu le rôle du CNU face à l'extension du contournement de ses missions par recrutement direct des établissements sans examen des dossiers de qualification.

REVALORISATION DES CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS

Concernant les corps de catégorie A+ de l'enseignement supérieur et de la recherche, le SNESUP-FSU a porté l'exigence de mesures indiciaires significatives permettant de rattraper l'écart de 25 000 euros de salaire moyen annuel par rap-

port aux quatre autres corps d'État (Cour des comptes 2015), malgré le plus haut niveau de diplomation et l'entrée en carrière la plus tardive (douze années de formation post-bac en moyenne, post-doctorats

inclus), en actant notamment la reconnaissance du doctorat dans les grilles salariales. La création d'un échelon en hors-échelle B (HEB) pour les MCF et les PR2 constitue une très faible avancée, 39 % des MCF sont toujours en classe normale au moment de leur départ en retraite, dont 26 % qui restent bloqués en fin de carrière au 9^e et dernier échelon de cette classe (données 2015).

C'est pourquoi nos élus ont demandé que la création d'un échelon exceptionnel à la fin de la hors-classe (donc contingenté) des MCF soit transformée en celle de simple 7^e échelon, la réduction de la durée des échelons à trois ans pour les MCF et PU, et enfin que la mise en œuvre des avancements de carrière s'effectue sur l'exercice 2017 et non sur 2018, comme rédigé. Ces amendements, éga-

Le SNESUP appelle le ministère à prendre des mesures pour augmenter le recrutement des femmes.



© DR

lement proposés par d'autres OS, ont été votés à l'unanimité.

Au cours du CTU, une négociation s'est engagée entre le SNESUP-FSU et le ministère pour que la demande de décontingement de l'accès des MCF à la HEB soit portée par le secrétariat d'État à l'ESR dans le cadre des négociations interministérielles, notamment vis-à-vis des ministères du Budget et de la Fonction publique. Consciente de l'importance de la création d'un 7^e échelon, véritable marqueur de la reconnaissance du doctorat, dans un contexte où nombre de MCF sont bloqués dans le corps des MCU, lié à la diminution des postes PU (transformation en postes MCF, gels...), à la multiplication des voies exceptionnelles d'accès à ce corps (pour les CRI, DR2, hauts fonctionnaires, chercheurs étrangers ou de retour de l'étranger, etc.) et à l'entrée tardive en fonction (33,4 ans en moyenne), la FSU a décidé de répartir ses votes en 3 POUR et 1 ABS., faisant le pari qu'un vote globalement favorable du CTU permettrait de peser plus efficacement sur les arbitrages interministériels à venir.

L'OPPOSITION AUX NOUVELLES BRÈCHES DANS LE STATUT

Nos élus ont combattu la disposition qui conditionne le recrutement d'un enseignant-chercheur à l'avis favorable du haut fonctionnaire de défense et de sécurité ministériel de tutelle dès lors qu'il est susceptible d'effectuer ses recherches au sein d'un laboratoire ZRR (zone à régime restrictif), dont la liste est tenue secrète. Ils ont défendu le rôle du CNU face à l'extension du contournement de ses missions par recrutement direct des établissements sans examen des dossiers de qualification, et à l'élargissement des procédures de contournement de la qualification et de la HDR pour devenir professeur aux MCF ayant exercé des mandats fonctionnels. Notamment, ils se sont opposés à la voie de recrutement spécifique pour les enseignants-chercheurs investis dans la gouvernance (à destination quasi

À la place d'un échelon exceptionnel à la fin de la hors-classe, un simple 7^e échelon.



EXAMEN DE PROJETS DE MODIFICATION PAR LE CTMESR

Le 21 février, le Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) examinait les projets de modifications statutaires et indiciaires de nombreux autres corps de l'ESR destinés essentiellement à la mise en œuvre des revalorisations de carrières. Les enseignants du supérieur n'en étaient pas moins concernés :

- certains enseignants-chercheurs (Muséum, EHESS, EPHE, École des chartes, École française d'Extrême-Orient, astronomes et physiciens) pour l'intégration dans leur statut particulier des mesures de carrière discutée la veille au CTU ;
- enseignants-chercheurs de médecine générale ;
- professeurs de l'Ensam.

Nous avons déposé des amendements sur les carrières similaires à ceux défendus la veille en CTU pour les enseignants-chercheurs et un autre pour fusionner la 2^e et la 1^{re} classe en médecine générale. Nous avons défendu le besoin d'une reconnaissance du doctorat par un indice sommital des corps concernés à la HEC. À la demande de la délégation FSU, le ministère a confirmé son engagement de porter au niveau interministériel le décontingement de la HEB pour les maîtres de conférences et assimilés.

La déclaration de la FSU fut de plus l'occasion de pointer la faiblesse du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs comme celle du taux de l'heure complémentaire à l'université, et de réclamer des engagements visant à résoudre ces incohérences de politique de rémunération.

exclusive des VP non statutaires ou chargés de mission MCU ou CR et proposée à l'initiative de la CPU), actant que les primes de fonction, devenues exorbitantes, et que les décharges de service couvrent largement leur investissement local. L'obtention de CRCT hors quota, pour réinsertion dans les missions de base, serait une mesure plus juste et équitable. En opposition à la CPU, ils ont obtenu la suppression de l'entretien auprès du directeur de composante, qui aurait été préalable au traitement des mutations prioritaires par le Conseil académique, et ont garanti la représentation des enseignants-chercheurs dans les commissions de réforme départementales par deux enseignants-chercheurs désignés par les membres du comité technique d'établissement.

Dans le cadre de la réévaluation des disciplines dérogatoires sur la parité relative femme-homme (40 %) dans les comités de sélection, le constat est qu'après trois ans de mise en application, le pourcentage des femmes recrutées professeurs des universités dans ces disciplines varie peu. Le SNESUP-FSU appelle donc le MENESR à prendre des mesures plus drastiques pour augmenter le recrutement des femmes dans le plus haut corps universitaire.

LE SNESUP-FSU A PRÉSENTÉ DES MOTIONS APPELANT À UN RÉÉQUILIBRAGE DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÈVÈREMENT DÉGRADÉES

Enfin, conscient, après trois ans de pratique, que le décret statutaire enseignants-chercheurs comporte des failles qui amplifient la dégradation des conditions de travail opérées avec la loi LRU, le SNESUP-FSU, par ses motions, appelle : à l'optionnalisation du suivi de carrière et à la suppression de la modulation de service, véritables

outils de gestion managériale dénaturée pour des présidents d'université de moins en moins régulés dans leurs missions par l'institution étatique (www.snesup.fr/article/lettre-ouverte-au-president-de-la-conference-des-presidentes-duniversite-regressions) ; à la suppression des mesures dérogatoires à la qualification par le CNU ; à la mise en application de la reconnaissance du doctorat, conformément à la loi ESR 2013, dans les grilles salariales de la fonction publique et du privé (comme le rappelle l'OPECST) ; au remboursement des frais de transport dans l'exercice des missions hors du lieu de résidence administrative et l'inclusion de la durée de transport dans les heures de service statutaire ; à la prise en compte proportionnelle dans les opérations de gestion de carrière (évaluations CNU, HCERES, recrutement...) des décharges de service, et ce tant au niveau des enseignements qu'au niveau de la recherche. Nos motions ont toutes recueilli la majorité des votes.

Enfin, le SNESUP-FSU a demandé que le CTU soit réuni deux fois par an en groupe de travail avec le ministère pour réfléchir sur les conditions d'exercice du métier d'enseignant-chercheur, ce afin d'aboutir à moyen terme à des propositions de cadrage législatif tirant vers le haut la profession. En conclusion, au sein des courtes marges de manœuvre des négociations avec le ministère lors de ce CTU, si d'autres organisations syndicales ont axé leur priorité sur la suppression de l'entretien préalable aux mutations prioritaires (rapprochement de conjoint, handicap) ou sur l'obligation de formation des MCF stagiaires, le SNESUP-FSU a priorisé la revalorisation des salaires et des retraites MCF et par là même une meilleure reconnaissance du doctorat et du haut niveau de qualification des enseignants-chercheurs. ●

FORMATION

« Compétences » et Université : quelques rappels historiques

→ par Guy Bruçy, professeur en sciences de l'éducation, université de Picardie Jules-Verne, SNUEP-FSU

Dès la fin des années 1950, la notion de « compétence » apparaît, remettant en cause l'adéquation entre la formation dispensée au sein de l'École et de l'Université et les besoins exprimés par les entreprises, dans une société soumise aux lois du capitalisme libéral.

Au cours des années 1950-1960, des élites dont le noyau est constitué de militants chrétiens (cadres d'entreprise, représentants des fractions modernistes du patronat, de hauts fonctionnaires, syndicalistes, universitaires, hommes politiques) pensent que la formation permanente peut être un puissant facteur de mobilisation des individus pour augmenter la productivité et pacifier les rapports de travail en passant des compromis acceptables par les directions. En même temps, elles élaborent la notion de « compétence » dont une première définition est donnée dès 1958 par Raymond Vatièr, ingénieur chez Renault : « *La compétence est la conjonction heureuse de ces trois termes : connaissances, aptitudes, bonne volonté.* » Il distingue ainsi les registres d'une trilogie promise à un bel avenir par le patronat des années 1980 : savoirs, savoir-faire, savoir-être. Au même moment se développent des discours critiques sur l'École et l'Université, accusées d'être incapables de prendre en compte les véritables « besoins » des entreprises et d'assurer l'égalité des chances. Et l'idée émerge que c'est par la formation permanente que l'École et l'Université seront réformées. Du point de vue de ces réformateurs, la construction de relations étroites avec les milieux économiques, l'alternance entre travail et études, l'évaluation de la « valeur des formations » par la mesure de l'efficacité des méthodes pédagogiques sont autant d'outils pour changer l'Université. Ces propositions sont en phase avec les idées diffusées au même moment par des instances internationales comme l'Unesco qui, en 1972, publie un rapport intitulé « Apprendre à être ». Celui-ci prône la déconnexion entre niveau de formation, niveau d'emploi et rémunération ; il recommande la rupture du lien entre formation et certification et préconise l'accroissement du rôle



L'École et l'Université, accusées d'être incapables de prendre en compte les véritables « besoins » des entreprises.

d'un renouvellement radical de leurs habitudes, de leurs structures, de leurs méthodes et du contenu de leurs enseignements ». En réa-

des entreprises dans la formation initiale de manière à ce que les enseignements soient adaptés « aussi judicieusement que possible aux besoins de l'économie ».

L'épisode de mai-juin 1968 agit comme catalyseur et permet l'émergence, sur la scène publique, des problèmes de formation. Ceux-ci sont l'objet de négociations entre patronat et syndicats de salariés qui débouchent sur la signature de l'accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970. Faits significatifs : les syndicats d'enseignants n'y sont pas conviés et le préambule de l'accord comporte une vigoureuse critique du système éducatif. En arrivant la formation continue au Code du travail et en l'opposant à l'École, la loi Delors de juillet 1971 rompt avec les héritages militants orientés vers le développement de la culture et de la citoyenneté. Quand, en 1970, le ministre de l'Éducation nationale Olivier Guichard crée une nouvelle direction chargée de la formation continue, il en confie la responsabilité à... Raymond Vatièr. Il explique alors aux universitaires qu'en participant à la formation professionnelle continue ils entrent sur un marché concurrentiel et que cela suppose qu'ils acceptent « le principe

lité, la formation est au cœur d'un projet politique : celui de la « nouvelle société » dont l'enjeu est de changer les rapports sociaux en remplaçant la confrontation par la recherche de compromis tout en demeurant dans une société soumise aux lois du capitalisme libéral. Cette vision entre alors en résonance avec la montée en puissance, dans le monde patronal, de ceux qui revendiquent une place éminente

dans la direction des affaires de la nation.

En définitive, les promoteurs de la formation ont réussi à imposer une représentation du monde social qui n'est même plus discutée : la mise en relation de la formation et de l'emploi, avec les implica-

tions que cela suppose pour le système éducatif. Or, poser comme évidente la correspondance entre les « compétences » acquises par les jeunes et les « besoins » exprimés par les employeurs et mesurer la qualité de cette adéquation à l'aune de l'insertion professionnelle des diplômés revient à mettre en équivalence des champs aussi différents que l'éducation, la formation, la qualification et l'emploi, et à nier que c'est dans l'entreprise, et non à l'université, que se définit et s'utilise la force de travail. ●

▼
L'idée émerge que c'est par la formation permanente que l'École et l'Université seront réformées.
▲

« Vivons-nous les derniers jours de Paris-Sud ? »



Comprendre le monde, construire l'avenir



Le 16 janvier dernier s'est tenue à Orsay une AG intersyndicale sur le thème de « Vivons-nous les derniers jours de Paris-Sud ? », appelée par la quasi-totalité des syndicats de personnels représentés à l'université (FSU, SUD-Éducation, CGT, SNPTES, FO, UNSA-Éducation). Une motion y avait été votée, puis portée en délégation et lue à

la réunion des conseils de l'université qui avait eu lieu le même jour.

Cette réunion avait pour objet d'être juste un point d'information sur le document « Position et propositions de Paris-Sud dans la construction de Paris-Saclay »⁽¹⁾. En fin de réunion, la présidence a essayé de faire voter l'approbation de son exposé en tant que position officielle de Paris-Sud mais une partie des élus, soutenus par la motion, ont obtenu le report de ce vote⁽²⁾. Le point central de l'exposé est le projet de deux cercles à l'intérieur de la Comue. Le cercle intérieur, constitué des « excellents », serait porteur du projet IDEX et deviendrait d'ici une dizaine d'années l'université Paris-Saclay. Le deuxième cercle (les « pas assez excellents », et Polytechnique trop indépendante) ne serait que dans la Comue Paris-Saclay. Lors de cette présentation, la présidente a affirmé à plusieurs reprises que Paris-Sud était indivisible. Pour Évry et Versailles, il lui semblait qu'en l'état ces universités ne remplissaient pas les critères pour entrer dans le premier cercle mais qu'éventuellement certaines parties pourraient y être intégrées (par exemple le Génomex). Mais ce distinguo subtil entre les chanceux d'avoir un « pied dedans » et l'exclusion des parties « non excellentes », perçu de plus en plus largement comme une dénaturation des missions fondamentales des universités, menace aussi Paris-Sud.

Les points de la motion expriment l'inquiétude par rapport à cette menace, par exemple :

- un statut universitaire d'EPSCP pour Paris-Saclay, dont les missions premières restent la création et la transmission de la connaissance, la formation, avec un fonctionnement démocratique ;
- qu'aucune composante de Paris-Sud ne soit écartée ;
- préservation des statuts des personnels ;
- refus de la séparation entre licence et master.

Le texte intégral de la motion est consultable sur le site du SNESUP avec le déroulé des événements qui l'ont précédée. ●

Conseil syndical d'établissement, structure de coordination des sections SNESUP de l'université Paris-Sud

(1) La présidente en a présenté les grandes lignes devant la Cour des comptes (pages 443 à 448 du rapport annuel paru en février).

(2) Finalement, le projet a été adopté le 27 février par le CA, où la présidente dispose d'une « majorité acquise ».

Quelle violence ? Quelle démocratie ?

Le CA du 14 février dernier devait voter les quotas imposés en master. Un groupe d'étudiants décida d'occuper la séance pour montrer son opposition à la nouvelle loi. Le président de l'UFC, Jacques Bahi, non présent dans la salle, appela les forces de l'ordre. Pour la troisième fois en quatre mois ! La police, entrée en nombre dans l'enceinte de la Maison de l'université, procéda à une arrestation musclée des 19 jeunes (16 étudiants.e.s, 1 lycéenne et 2 sympathisants). Dix-sept furent mis en garde à vue durant 24 heures et 2 durant 48 heures. Alors qu'ils sont menacés du conseil de discipline car accusés de séquestration et de violence, plusieurs plaintes ont été déposées contre eux. Un nouveau CA fut programmé une dizaine de jours plus tard au rectorat. Ces événements ont ému de nombreux collègues, d'autant que la communication du président, absent du CA, n'a cessé de diffuser des mensonges. Les soutiens au président pleuvent, des directeurs de composante à la CPU, dénonçant la violence et le déni de démocratie. De violence il n'y en a pas eu de la part des étudiants, la majorité des membres du CA présents en ont témoigné. Quant à la démocratie, de laquelle parle-t-on lorsque des décisions arrivent au CA et sont votées sans réelle discussion alors que la grande majorité des membres de la communauté n'en a pas entendu parler ? ●

Sylvie Bepoix, section locale du SNESUP-FSU





Présidentielle 2017 : les programmes pour l'enseignement supérieur et la recherche (partie 1)

→ Dossier coordonné par Hervé Christofol et la rédaction

Compte tenu de l'importance de nos missions pour la formation de nos concitoyens, la réduction du chômage, l'élévation du niveau de qualification et l'émancipation de notre jeunesse, le vivre-ensemble, la lutte contre les inégalités, pour la construction et la diffusion de connaissances permettant de relever les défis sociétaux, environnementaux, scientifiques et culturels, tous les responsables politiques français affichent l'ambition de développer l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Mais les orientations, les moyens et les objectifs de ce développement divergent fortement d'un candidat à l'autre. Si, en raison des multiples rebondissements de l'actualité politique, l'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas encore un thème inscrit dans la campagne présidentielle de 2017, tous les candidats ont un chapitre de leur programme consacré au développement de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Dans ce dossier, nous avons comparé ceux de François Fillon, de Jean-Luc Mélenchon et de Marine Le Pen et interviewé un conseiller ESR de chacune de leurs équipes de campagne. Comme le parti de la candidate de l'extrême droite défend des thèses que nous combattons avec les autres syndicats de la FSU, comme sa progression est également très préoccupante, nous lui avons accordé une place particulière. Il nous a paru en effet nécessaire d'étudier ses propositions tout en lui adjoignant un décryptage qui permet de dénoncer la réalité de l'exercice du pouvoir lorsque des membres de ce parti y accèdent, comme cela a déjà été le cas au niveau local.

Les programmes de Nathalie Arthaud, de Nicolas Dupont-Aignan, de Benoît Hamon, d'Emmanuel Macron et de Philippe Poutou, qui ne sont pas encore tous connus au moment où nous bouclons ce dossier, seront étudiés dans le numéro d'avril. Quant aux propositions du SNESUP-FSU, elles sont annexées dans un supplément à ce dossier.

« Le choix du savoir, des moyens pour chercher et étudier » - Jean-Luc Mélenchon

→ par Pascal Maillard, secrétaire national

Le projet de Jean-Luc Mélenchon pour l'ESR est solide. La rupture proposée passe par l'abrogation des lois LRU et Fioraso et par un financement de l'enseignement supérieur et de la recherche à la hauteur des ambitions affichées.

Le programme pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) de Jean-Luc Mélenchon a été mis en ligne le 2 mars 2016 sous la forme d'un livret thématique* de 24 pages. Une quinzaine de livrets de « L'Avenir en commun » sont disponibles et une trentaine sont en préparation, dont l'un est intitulé « Pour une éducation publique, laïque et gratuite ». Un processus collaboratif avec une participation, entre autres, de syndicalistes a présidé à l'élaboration du livret, coordonné par deux docteurs et une maîtresse de conférences.

Le programme part d'un constat sans concession de la situation de l'ESR : le savoir est « en danger ». Politique austéritaire, logique destructrice du financement par appels à projets, développement de la précarité, de la bureaucratie et de la souffrance au travail, dégradation des conditions d'études : l'analyse est très proche de celle qui est faite par le SNESUP-FSU. Le projet est ambitieux et radical :

« Refonder l'enseignement supérieur et la recherche ». Il s'en donne les moyens avec un effort R&D porté à 3 % du PIB d'ici à 2022 dont 1,5 % pour le secteur public, soit un doublement du budget de l'ESR en



cinq ans. Le crédit d'impôts recherche (CIR) est supprimé, de même que l'Agence nationale de la recherche (ANR) et le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Contre les logiques de privatisation et de territorialisation, le rôle de l'État est réaffirmé : il prend en charge la gratuité de l'université, recrute a

minima 5 000 personnels en trois ans, lance un plan de titularisation des précaires, supprime les primes au mérite et augmente le point d'indice de 7 %. Sont programmées de multiples mesures visant à asseoir un véritable cadre national pour l'université : suppression des Comue, moratoire sur les fusions et référendum des personnels sur les fusion réalisées, intégration des grandes écoles aux universités, cadre national des diplômes, indépendance statutaire des enseignants-chercheurs (EC), Cneser et CNU « renouvelés et démocratisés ».

Le programme de Jean-Luc Mélenchon se singularise également par la suppression de la qualification et la mise en place d'un recrutement national par le CNU : « Le recrutement passera par un concours avec une phase d'admissibilité sur dossier et des auditions nationales pour l'admission. » Exit les comités de sélection. Le service des EC sera abaissé à 160 HETD, celui des PRAG et PRCE à 300. Les EC seraient formés à l'enseignement pendant leur thèse. Quant à la formation des enseignants du primaire et du secondaire, elle se ferait par des masters d'enseignement accessibles sur concours en fin de licence. Un statut d'élève-fonctionnaire serait créé. Des pré-recrutements dès le deuxième cycle en fonction de champs disciplinaires prioritaires sont envisagés.

La diffusion du savoir est au cœur du programme des Insoumis : « L'accès ouvert et gratuit aux publications universitaires et scientifiques sera généralisé. » En outre serait mise en place une mission spécifique pour chaque université : créer une « université populaire » avec des cours libres assurés par des EC dans le cadre de leur service. Ces universités populaires devraient favoriser une réflexion citoyenne sur l'usage des savoirs. ●

* avenirencommun.fr/livret-de-lenseignement-de-recherche.

▼
Une analyse de la situation de l'ESR très proche de celle qui est faite par le SNESUP-FSU.
▲



Politique austéritaire, logique destructrice du financement par appels à projets... le savoir « en danger ».

© MESRI/IR Pictures

Vers toujours plus d'autonomie et de mise en concurrence - François Fillon

→ par Hervé Christofol, secrétaire général

Sélection et augmentation des frais d'inscription à l'université, baisse des emplois de fonctionnaires, développement de la recherche par appels à projets, mise en concurrence des établissements : le programme du candidat Les Républicains est ouvertement néolibéral.

Le programme du candidat François Fillon, disponible sur son site*, est connu depuis la campagne des primaires de la droite et du centre à laquelle il a participé à l'automne 2016 et qu'il a remportée. Même si, à la suite de l'affaire Penelope, ce candidat semble moins soutenu par son camp politique, il faut rappeler qu'il connaît bien l'enseignement supérieur et la recherche et qu'à ce titre, même en cas de changement de candidat, son hypothétique successeur ne devrait pas infléchir radicalement les orientations politiques dans ce domaine. Il a été, en effet, par deux fois ministre de l'Éducation nationale et en tant que Premier ministre sous la présidence de Nicolas Sarkozy, il a fait voter, aux côtés de Valérie Pécresse, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) dès les mois

▼
Pour François Fillon, la loi LRU n'est qu'une étape qui devra être poursuivie vers davantage d'autonomie.
 ▲

d'août 2007. Cette loi a été une réforme emblématique qui a été revendiquée comme une réussite par ce gouvernement. Pour François Fillon, la loi LRU n'est qu'une étape qui devra être poursuivie vers davantage d'autonomie et de mise en concurrence des établissements. L'objectif est d'achever le travail de déstructuration de l'ESR déjà à l'œuvre visant à organiser celui-ci en deux divisions : une division internationale, pour former des universités de recherche, et une autre nationale, destinée à être une agence de moyens au service du tissu économique local. Pour le candidat de la droite, les fonctionnaires ne sont pas enclins à prendre des risques en matière de projet, ils doivent donc être contraints par un financement à l'acte et progressivement remplacés par des contractuels moins indépendants et davantage soumis à la pression hiérarchique. Il propose d'aller au-delà de la modulation des services des enseignants-chercheurs, en modulant les salaires en fonction des missions et de l'atteinte des objectifs. Avec François Fillon, la France suivrait non seulement les traces de



Margaret Thatcher sur le plan économique mais elle suivrait également la ligne de l'administration de Stephen Harper qui, au Canada, durant ses mandats, a transformé les organismes de recherche en agences de moyens au service des entreprises privées, quand ils n'ont pas tout simplement été supprimés. Les objectifs de

l'enseignement supérieur peuvent-ils se réduire à fournir des jeunes employables à



Second tour de la présidentielle de 2007.

© Rama/Wikimedia Commons

court terme et des innovations prêtes à l'emploi pour les entreprises privées ? Le SNE-SUP-FSU combattra cette vision « adéquationniste » et mercantile de l'ESR reposant sur la destruction des statuts et des conditions de travail des personnels. ●

* www.fillon2017.fr/projet/enseignement-superieur-recherche.

FN et ESR : entre autoritarisme et démagogie - Marine Le Pen

→ par Michel Maric, membre du Bureau national

Sélection et bourses au mérite, place et moyens des grandes écoles,... les « 144 grandes mesures » du programme de Marine Le Pen se déclinent, pour l'ESR, en des termes darwinistes, traditionnels à l'extrême droite.

En matière d'éducation, le Front national prétend qu'il est possible de faire mieux en termes de performances avec moins de moyens. Les questions relatives à un rétablissement de l'autorité, à un retour à l'apprentissage dès 14 ans et à celle de l'instauration d'une sélection à l'université

figurent parmi les mesures clés. Peu informé des travaux relatifs aux inégalités scolaires et universitaires, le programme du FN, à travers des orientations contradictoires, vise à atteindre une cible politiquement hétérogène. Il est focalisé sur la compétition ▶▶



► économique et scientifique inscrite dans le cadre de la concurrence néolibérale et des classements internationaux. Il souhaite développer les bourses au mérite et renforcer le système dual grandes écoles et université qui reproduit les inégalités sociales et accorde les dotations les plus importantes aux formations accueillant des étudiants sélectionnés sur leurs livrets scolaires. Alors que le système des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des grandes écoles, surdoté en ressources publiques, ne forme plus que très peu de diplômés au service de l'État, le FN entend « développer conjointement » les systèmes d'enseignement supérieur public et privé. En matière de recherche, il affirme à la fois vouloir organiser son pilotage *via* son asservissement aux intérêts économiques nationaux et déterminer à l'issue de la convocation d'« états généraux de la recherche » les grands domaines prioritaires de recherche sur lesquels les investissements les plus massifs devront être portés.

▼
**Le FN souhaite piloter la recherche
via son asservissement aux
 intérêts économiques nationaux.**
 ▲

En outre, comme le relève Marc Delepouve, « des points sont habilement contournés tels que celui du choix des personnalités extérieures ou de l'affectation des primes... Les finalités d'émancipation, d'esprit critique, de meilleure compréhension du monde et d'exploration ou d'élargissement du champ des alternatives, sont absentes »^(*).

Enfin, si ce programme affiche une volonté de « respect des traditionnelles libertés universitaires auxquelles personnels et étudiants sont très attachés », il se propose, dans le même temps, d'imposer une modulation de service aux enseignants-chercheurs en fonction d'une évaluation individuelle assurée par le CNU. ●

(*) La VRS, n° 407, hiver 2016.



« Marine 2017, au nom du peuple » : du brun sous le masque !

→ par Stéphane Tassel, secrétaire national FSU

Pour dévoiler le vrai visage du FN, Il faut s'employer à dissiper les écrans de fumée qui contribuent à la banalisation d'un parti pas comme les autres. Nous sommes tous concernés. En 2017, sous le masque de Marine Le Pen, il y a toujours du brun.

Hier, à côté d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), il y a peu au cœur des terres brunies du Vaucluse, les réunions de l'Observatoire national intersyndical des politiques et des pratiques municipales de l'extrême droite s'enchaînent. Si les méthodes diffèrent – de la municipalité « vitrine » de Steeve Briois aux pires outrances ethnicisées de Robert Ménard –, c'est pour mieux tenir compte de la sociologie de son électorat (cf. « Trois sociologies électorales du FN », Joël Gombin)*. La stratégie de banalisation et de dissimulation de Marine Le Pen ne doit pas faire illusion. Les témoignages affluent et éclairent les diverses approches tactiques de l'extrême droite qui jongle avec la préférence nationale, la mise au ban de fonctionnaires territoriaux et de représentants syndicaux, les clientélismes, la stigmatisation raciste et les attaques des populations les plus fragiles. Pour dévoiler son vrai visage, il faut plonger au cœur des pratiques d'un parti pas comme les autres, opportunément caméléon, surfant sur les attentes de citoyens désabusés, usés par la crise économique, sociale et politique.

Le nombre de voix record aux derniers scrutins régionaux (6,8 millions de voix) et des intentions de vote, estimées entre 25 et 28 % au premier tour de l'élection présidentielle, donnent la mesure de l'ancrage du vote se portant sur le Front national. Nous sommes aussi touchés. Parmi les 27 % d'intentions de vote pour Marine Le Pen, 7 points correspondent aux votes de fonctionnaires. Dans la fonction publique hospitalière, près de 40 % des catégories C envisagent de voter à l'extrême droite, un peu moins de 10 % dans le corps enseignant... Tous n'adhèrent pas aux idées de l'extrême droite. Par ailleurs, il faut s'employer à dissiper les écrans de fumée pour révéler l'envers du décor au risque de voir surgir, dans une

période de grande confusion politique, un groupe d'une quarantaine de députés dans la prochaine législature. Les programmes, aussi lissés soient-ils, ne laissent aucun doute sur leur dangereuse cohérence.

En septembre dernier, les « 100 propositions pour l'École et l'Université de demain » du collectif Racine ont été dévoilées en présence de Marine Le Pen : retour au calcul mental, à la seule méthode syllabique pour apprendre à lire, orientation précoce en 5^e ou apprentissage à 14 ans... En proposant la « spécialisation directe, tout en incitant les étudiants les plus performants à opter pour des bicursus » dès le début de la licence, en privilégiant les filières des grandes écoles, le Front national avance une conception duale, réactionnaire et élitiste de l'enseignement supérieur, replié sur lui-même et caporalisé. Le tout noyé dans des propositions particulièrement floues. On est loin du plagiat de nos positions syndicales ripolinées à la préférence nationale.

▼
**Le Front national avance
 une conception duale,
 réactionnaire et élitiste de
 l'enseignement supérieur...**
 ▲

Les choix qui guident les 144 mesures du programme de Marine Le Pen constituent les ferments des pires régressions pour le pays et nos concitoyens. Au détour de propositions sur l'École, « contrôler la compatibilité avec les valeurs de la République des enseignements dispensés dans les établissements privés hors contrat » est un moyen de garder un œil sur les écoles musulmanes. Sous couvert d'un supposé féminisme, la proposition pour « défendre le droit des femmes » est ramenée à « lutter contre l'islamisme qui fait reculer leurs libertés fondamentales ». Les fondements de l'extrême droite restent les mêmes. En 2017, sous le masque de Marine Le Pen, il y a toujours du brun. ●

144 mesures du programme de Marine Le Pen constituent les ferments des pires régressions pour le pays et nos concitoyens. Au détour de propositions sur l'École, « contrôler la compatibilité avec les valeurs de la République des enseignements dispensés dans les établissements privés hors contrat » est un moyen de garder un œil sur les écoles musulmanes. Sous couvert d'un supposé féminisme, la proposition pour « défendre le droit des femmes » est ramenée à « lutter contre l'islamisme qui fait reculer leurs libertés fondamentales ». Les fondements de l'extrême droite restent les mêmes. En 2017, sous le masque de Marine Le Pen, il y a toujours du brun. ●

* frama.link/fsu, www.monde-diplomatique.fr/2015/12/GOMBIN/54357.

Programmes comparés des candidats

→ par Hervé Christofol, secrétaire général, et Christophe Pébarthe, membre du BN

Nous avons comparé les programmes des candidats en utilisant la grille de lecture de l'appel du SNESUP-FSU pour une rupture profonde et des mesures immédiates (supplément joint) : soit, les missions de formation, de recherche et les politiques d'administration des établissements ; les objectifs de recrutement ou de revalorisation des personnels, les conditions d'accueil des étudiants et les mesures budgétaires.

	Jean-Luc Mélenchon	François Fillon	Marine Le Pen
Missions et rôles de l'ESR	Première mission : accroître les connaissances scientifiques, une dimension fondamentale du développement humain, pour comprendre et agir ; transmettre au plus grand nombre un savoir critique. Origine de l'émancipation humaine, l'Université doit relever du service public. De plus, la production et la diffusion de connaissances scientifiques doit permettre de résoudre la crise écologique et sociale.	L'autonomie, la concurrence entre établissements et entre équipes sont les moyens pour atteindre l'excellence dans la recherche et dans la formation. Un nouveau paysage universitaire en découlerait : une dizaine de pôles universitaires développant une recherche de niveau mondial et des universités dans les villes moyennes pour le niveau licence et l'insertion professionnelle des étudiant.e.s.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Remise en cause de l'autonomie des établissements mais pas la concurrence. ▶ Maintien de la dualité universités-grandes écoles. ▶ Première mission de l'enseignement supérieur : former en français aux compétences nécessaires au tissu socio-économique. ▶ Renforcer l'attractivité de l'Université, la place des établissements français dans les classements internationaux et l'intérêt porté par les meilleurs chercheurs étrangers.
Politiques de formations LMD	Seconde mission : transmettre un savoir en mouvement au plus grand nombre, ce qui implique un enseignement solidaire de la recherche et une offre d'équales qualifications pour toutes et tous. L'université doit aussi être le lieu de validation des acquis et des qualifications tout au long de la vie.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Régionalisation de la totalité de l'enseignement professionnel. Objectif : doubler le nombre d'apprentis dans le supérieur en cinq ans. ▶ Développement de l'insertion professionnelle en licence. ▶ Accès sélectif à toutes les formations LMD pour contrôler les flux et garantir une adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien du cadrage national des diplômes. ▶ Chaque établissement aura la charge de trouver un stage à chaque étudiant.e. ▶ Défendre la langue française. ▶ Lancer un grand plan national de création de filières universitaires des métiers d'art dans nos territoires.
Démocratisation de l'accès à l'ESR (adaptation, orientation, sélection)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abandon du dispositif APB et inscription directe par les bacheliers satisfaisant les conditions de diplôme éventuelles. Pour lutter contre l'échec, la durée de la formation en licence sera rendue flexible, entre 2,5 et 4,5 ans. ▶ Meilleure reconnaissance dans les conventions collectives des qualifications universitaires, notamment le doctorat. ▶ Gratuité de l'université. ▶ Monopole de la reconnaissance des grades par l'État français via les concours de recrutement de la fonction publique et des conventions collectives. 	Sélection généralisée au niveau du master et dès l'accès à la première année de la licence. Les bacheliers professionnels auraient vocation à ne pas poursuivre leurs études, sinon 50 000 d'entre eux en STS. Les futurs bacheliers technologiques et généraux choisiraient dès le lycée des disciplines qui les prépareraient aux études universitaires. Les résultats aux épreuves de ces disciplines vaudraient accès aux filières universitaires qui en préciseraient les prérequis.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accès de droit à tout bachelier. ▶ Passer d'une sélection par l'échec à une sélection au mérite. ▶ Refuser le tirage au sort comme moyen de sélection. ▶ Défendre le modèle d'enseignement supérieur français. ▶ Relever le numerus clausus d'accès aux études de santé.
Politiques de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Liberté et indépendance des chercheurs et des enseignants-chercheurs, garanties par les statuts nationaux et par des financements pérennes. ▶ Libérer la recherche fondamentale de l'utilité par des subventions importantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer des financements aux meilleures équipes, les plus dynamiques. ▶ Relancer l'Agence nationale de la recherche (ANR). 	Nécessité de l'investissement dans la recherche mais dans le cadre des contraintes budgétaires.



	Jean-Luc Mélenchon	François Fillon	Marine Le Pen
Pilotage de la recherche (H2020, ODD, Stratégie de spécialisation intelligente, entreprises)	Ni les entreprises du CAC 40, ni des hiérarques politiques régionaux, ni des super-managers universitaires ne doivent décider des fronts de sciences à développer pour répondre aux enjeux sociaux et écologiques. Il faut instituer des structures représentant les citoyens et les chercheurs à cet effet.	Des « bonus dotations » pourraient profiter aux laboratoires dont l'activité de partenariat avec les entreprises atteindrait un seuil de 40 % de leur activité.	Des « états généraux de la recherche » mis en place en début de mandat permettront de déterminer les grands domaines prioritaires de recherche sur lesquels les investissements les plus massifs seront faits, en particulier dans les secteurs clés pour la compétitivité de l'économie et de l'industrie française.
Financements pérennes/AAP (ANR, PIA)	<ul style="list-style-type: none"> Suppression de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et des investissements d'avenir. Reversement de ces dotations sous forme de crédits de fonctionnement récurrents, en moyenne 12,50 k€ par agent titulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite d'une politique de recherche sur projets (ANR et PIA) et d'une logique d'évaluation externalisée des établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> Les évaluations quinquennales des laboratoires seront rendues très rigoureuses pour définir le montant du renouvellement des aides. L'Agence nationale de la recherche (ANR) sera confortée.
Gouvernance, collégialité et démocratie universitaire	Le président de l'établissement sera un chercheur ou enseignant-chercheur en poste dans cet établissement, désigné en leur sein par les membres élus du conseil d'administration, sans intervention des personnalités extérieures ni du pouvoir politique. Il ne sera plus un employeur ni un recruteur de ses collègues : la logique du statut de fonctionnaire prévaudra. Tous les postes à responsabilité, désormais révocables, seront associés à un organe délibératif, dont les membres élus désigneront en leur sein le titulaire du poste. Tous les mandats exécutifs seront non renouvelables et ne donneront plus lieu à prime.	Une gouvernance forte autour d'un président qui a la maîtrise du budget, de sa masse salariale et de la gestion des emplois et qui est assisté d'un conseil d'administration resserré de vingt à trente membres. De plus, il devrait être possible d'élire un président non universitaire et d'assurer une plus grande participation des milieux économiques au conseil d'administration.	L'enseignement supérieur est dispensé par de multiples acteurs, tant publics que privés. Cette diversité est une richesse qu'il faut conserver. <ul style="list-style-type: none"> Créer un grand service public national de l'enseignement supérieur, en favorisant l'émergence d'universités plus démocratiques et recentrées sur leurs vraies missions, et en assurant un meilleur respect des étudiants et des personnels. Élargir la composition du conseil d'administration (CA) de chaque université (entre quarante et cinquante membres) et instituer la représentation proportionnelle.
Regroupements, Comue	<ul style="list-style-type: none"> Moratoire sur toutes les réorganisations et remise à plat de tous les regroupements imposés. Instituer une structure démocratique, l'Université nationale (UN), dont le Cneser et le CNU rénovés seront les deux organes délibératifs. 	Les regroupements structurels imposés par la loi ESR de 2013 alourdissent la gouvernance au détriment des projets.	<ul style="list-style-type: none"> Établir un rapprochement entre les grandes écoles et la recherche sans remettre en cause le système français des grandes écoles qui constitue la base même de l'élitisme républicain.
RCE/LRU autonomie	<ul style="list-style-type: none"> Abrogation des lois LRU et Fioraso. L'évaluation, lorsqu'elle doit avoir lieu, prendra en compte la spécificité des organismes (recherche plus ou moins finalisée) et des disciplines. 	Le contrôle budgétaire et l'évaluation des établissements sont la contrepartie de leur autonomie. Ils reposent sur trois composantes : formation et insertion professionnelle, recherche, gestion. En cas de non-atteinte des objectifs : baisse des subventions à l'établissement.	<ul style="list-style-type: none"> Rétrocession de la masse salariale à l'État.
Conditions de travail, emplois, salaires	<ul style="list-style-type: none"> Titularisation de tous les précaires dont les missions correspondent à des besoins permanents. 15 000 créations de postes de maîtres de conférences en trois ans. Création de 5 000 postes en trois ans pour les organismes de recherche. Augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice dans toute la fonction publique et indexation des salaires des non-titulaires sur ceux des fonctionnaires de niveau équivalent. Suppression de toutes les primes (RIFSEEP, PES, PEDR) au mérite. 	<ul style="list-style-type: none"> Modulation des salaires en fonction de l'enseignement, de la recherche et de la part apportée à l'accompagnement et à l'insertion professionnelle des étudiants. Les salaires des maîtres de conférences débutants seront revalorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une vaste concertation sur les conditions de travail et sur les primes. Dégel et revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires. Préservation du statut de la fonction publique. Établissement à deux jours du délai de carence pour le paiement des indemnités journalières d'assurance maladie. Défisicalisation des heures supplémentaires et maintien de leur majoration.
Statuts et obligations statutaires	Les recrutements dans les corps de rang A passeront obligatoirement par le CNU et seront conditionnés à l'obtention d'une HDR, et ce dans toutes les disciplines. <ul style="list-style-type: none"> Abaissement du service d'enseignement de référence à 160 heures TD, avec un service maximum en cas de vacation, et d'heures complémentaires à 192 heures TD. Décharge de 40 % pour les nouveaux enseignants-chercheurs lors de leur année de stage. Abaissement du service des PRAG-PRCE de 384 à 300 heures TD. 	Les statuts sont un frein à la mobilité. Les établissements devraient pouvoir « choisir leurs enseignants, leurs fonctionnaires et contractuels et gérer ensuite leur carrière ». Mais « afin de garantir la qualité de la personne nommée pour la première fois aux fonctions de maître de conférences ou de professeur, l'université devrait recueillir un avis favorable d'une autorité indépendante : le Haut Conseil de l'évaluation pourrait donc voir ses compétences élargies à cet effet ».	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les traditionnelles libertés universitaires. Remplacer les comités de sélection par des commissions de spécialistes. Moduler les services des enseignants-chercheurs d'après les évaluations individuelles faites par le Conseil national des universités (CNU). Attirer les meilleurs chercheurs étrangers. Reconvertir les chercheurs n'ayant rien publié pendant une période à déterminer selon les disciplines.

	Jean-Luc Mélenchon	François Fillon	Marine Le Pen
Formations doctorales, initiales et continues	<ul style="list-style-type: none"> Relance des études doctorales, avec accroissement du nombre de contrats doctoraux et rétablissement des « missions d'enseignement » pour les doctorants (50 heures de service annuel, de droit, sur demande du doctorant). Formations initiale et continue des enseignants du secondaire et du primaire à l'université, sur le principe du prérecrutement. Les masters professionnels d'enseignement seront accessibles sur concours dès la fin de la licence, avec un statut d'élève-fonctionnaire stagiaire. 	Les formations en apprentissage et en alternance devront être développées, notamment concernant celles des enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés.	<ul style="list-style-type: none"> Développer massivement l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'artisanat, le secteur public et privé et rendre la formation professionnelle plus efficace, moins opaque et moins coûteuse.
Immobilier ESR	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'un grand plan pour l'immobilier, incluant la construction de laboratoires, d'amphithéâtres et de lieux de vie sociale, citoyenne et étudiante. 	Les établissements devront devenir propriétaires de leurs bâtiments afin de les louer quand ils ne sont pas utilisés.	La propriété des bâtiments universitaires, que la loi LRU s'efforce de céder aux universités, sera rendue à l'État.
Valorisation de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> Abolition du CIR et allocation de son enveloppe budgétaire (5,5 Md€) au financement de l'ESR public. Institution d'un grand pôle éditorial public misant sur l'accès ouvert aux publications, dont une revue-phare adossée aux archives ouvertes pour mettre en avant le meilleur de la recherche francophone. Obligation de déposer les articles au sein d'archives ouvertes. 	Les unités de valorisation de la recherche (SATT) seront privatisées et leur direction sera confiée à des « entrepreneurs » qui pourront prendre des parts en capital dans les start-up créées à partir des innovations.	Elle pourrait être une filière de débouchés pour les chercheurs non publiants.
Vie étudiante	<ul style="list-style-type: none"> Mise en chantier de 15 000 logements sociaux étudiants par an. Allocation de 800 € par mois pour une durée totale de trois ans pour l'autonomie pour les jeunes de plus de 18 ans engagés dans une formation. 	<ul style="list-style-type: none"> Les bourses attribuées au mérite devront être plus nombreuses et les établissements auront à « <i>inventer des moyens d'aider les étudiants qui en ont le plus besoin</i> ». 	<ul style="list-style-type: none"> Revaloriser les bourses au mérite. Accorder aux étudiants français une priorité d'accès aux logements étudiants.
Frais d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> Gratuité de l'enseignement supérieur public. Droit à la reprise d'études, à la formation continue et aux études en alternance. Égalité des dépenses publiques pour tous les étudiants (à l'université et dans les grandes écoles). 	Relèvement progressif des droits d'inscription de 184 € jusqu'à 500 € en licence pour atteindre des montants plus élevés encore en master (exemple des 1 850 € de l'École centrale).	Les droits d'inscription resteront modiques et ils devront continuer à être fixés par l'État pour assurer l'égalité.
Mesures budgétaires	Porter à 3 % du PIB l'effort public et privé de R&D. Objectif : atteindre en fin de mandature un investissement de 1,5 % du PIB dans le secteur de la recherche publique, soit 32 Md€.	<ul style="list-style-type: none"> Revalorisation du traitement des maîtres de conférences débutants. Amplification des programmes d'investissements d'avenir. Encouragement par incitation fiscale des investissements du secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 30 % du budget public de la recherche (pour le porter à 1 % du PIB). Rééquilibrage de l'aide financière de l'État au profit des universités.

Le choc des modèles universitaires → propos recueillis par Isabelle de Mecquenem

Interview **Charlotte Girard** (programme de Jean-Luc Mélenchon) / **Cyril Nourissat** (programme de François Fillon) / **Gilles Lebreton** (programme de Marine Le Pen)

Si le renforcement de l'attractivité de l'Université est un objectif revendiqué par nos trois interlocuteurs, conscients que celle-ci a constitué depuis trop longtemps le parent pauvre du modèle français d'enseignement et de recherche, l'autonomie découlant de la loi LRU forme le critère discriminant des programmes évoqués.

Pouvez-vous vous présenter et expliciter, le cas échéant, votre contribution à l'élaboration du programme de votre candidat ?

Charlotte Girard : Je suis enseignante-chercheuse en droit public à l'université Paris Nanterre. J'ai contribué à la fondation du Parti de gauche en 2008 après être sortie du Parti socialiste. J'ai coordonné l'équipe de La France insoumise qui a élaboré notre base programmatique et qui est à l'origine du texte « L'Avenir en commun » publié en décembre 2016.



Cyril Nourissat : Professeur agrégé des facultés de droit en 2001, en poste à l'université Jean-Moulin (Lyon 3, dont j'ai été VP entre 2007 et 2011), j'ai participé, dès 2013, aux travaux du groupe en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur mis en place par François Fillon.



Gilles Lebreton : J'ai rencontré Marine Le Pen en 2011, par l'intermédiaire d'une relation commune qui m'a mis en contact ▶▶



▶ avec Florian Philippot, alors inconnu. Très rapidement, Marine Le Pen m'a demandé de devenir son conseiller pour l'enseignement supérieur, ce que j'ai accepté. J'ai donc eu la responsabilité d'élaborer son programme pour l'enseignement supérieur à l'occasion de l'élection présidentielle de 2012. Près de 100 % de ce qui a été proposé à l'époque s'inspirait de mon travail. Par la suite, le collectif Racine s'est créé pour approfondir l'ensemble de notre réflexion sur l'enseignement en vue de l'élection présidentielle de 2017. Il a remis, en octobre 2016, 100 propositions à Marine Le Pen, dont une dizaine concerne l'enseignement supérieur. Étant vice-président de ce collectif, j'y ai œuvré particulièrement pour inspirer cette partie-là.

En tant qu'universitaire, quels sont les arguments clés du programme de votre candidat(e) pour l'enseignement supérieur auxquels vous avez été le plus sensible et pour quelles raisons ?



C. G. : L'autonomie des universités découlant de la LRU, dont l'approfondissement est dans les programmes de presque tous les candidats (PS, Macron, LR), signe le désengagement de l'État dans l'ESR et dans l'Université en particulier. C'est une erreur colossale qui a fragilisé l'ensemble du système d'ESR public. Cette logique d'autonomie et de territorialisation, au-delà des difficultés financières induites, alimente aussi une grave crise de la démocratie universitaire, rompant le pacte de confiance entre les personnels et l'institution.

Pour redonner une place centrale à l'Université, voici les cinq mesures essentielles dans le programme de La France insoumise :

▶ Créer une seule structure souple et démocratique qui coiffera les universités actuelles et sera la garante de l'indépendance statutaire des enseignants-chercheurs, du cadre national des diplômes et de l'équité de traitement entre tous les territoires de la République en matière d'ESR.

▶ Rendre l'Université attractive, c'est lui donner une place importante dans les débats essentiels sur les liens sciences-société que pose l'émergence de nouvelles technologies (OGM, nanoparticules, etc.) et, dans ce but, développer de façon systématique des universités populaires ouvertes à tous.

▶ Engager un plan de recrutement massif de l'ensemble des personnels des universités. Revaloriser les salaires et abaisser le service des enseignants-chercheurs à 160 hTD pour leur assurer des conditions de travail correctes.

▶ Augmenter l'investissement public dans l'Université de sorte à le rendre équivalent entre universités, classes préparatoires et grandes écoles. Un grand plan pour la rénovation du bâti universitaire ainsi que la construction de logements étudiants (15 000 par an) seront engagés.

▶ Assurer la réussite des étudiants à l'université par le versement d'une allocation d'autonomie versée sous condition de ressources et d'inscription dans une formation diplômante pendant une durée de trois ans.



C. N. : Le programme de François Fillon repose sur la conviction que l'enseignement supérieur et la recherche sont des atouts déterminants du rayonnement de notre pays. Étudiants, enseignants-chercheurs et chercheurs sont au cœur du projet de François Fillon qui vise à faire de la France la première puissance européenne, dans les dix ans, en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Pour chacun de ces trois axes, je retiendrai quelques éléments clés.

▶ Concernant les étudiants : revaloriser et développer les formations

supérieures professionnalisantes (BTS, DUT, nouvelles filières à bac+3 de type bachelor) et revoir le contenu des formations pour prendre en compte l'évolution des métiers à l'ère du numérique. Mais aussi, augmenter fortement le nombre de formations par la voie de l'alternance. Enfin, laisser la liberté aux universités de créer des filières d'excellence, de définir et de mettre en œuvre elles-mêmes les règles d'admission en master, et encourager le doctorat.

▶ Concernant les enseignants-chercheurs, redonner de l'attractivité aux carrières, ce qui passe notamment par une revalorisation de l'entrée dans la carrière. Par ailleurs, systématiser l'évaluation par les pairs en l'associant à un dispositif incitatif de progression dans la carrière.

▶ Concernant les universités, l'enjeu est de leur donner l'autonomie pédagogique et budgétaire qu'elles n'ont pas encore. Cela passe surtout par le fait de laisser aux établissements la liberté de choisir leur structure, leurs partenaires, en simplifiant le dispositif législatif, en assouplissant le recours au statut de « grand établissement », plus généralement en reconnaissant la possibilité de déroger aux règles générales et d'expérimenter des dispositifs de gouvernance nouveaux. Cela suppose ensuite d'augmenter le financement de l'enseignement supérieur en retrouvant le niveau de PIB qu'il a pu connaître en 2012 et qui était proche de la moyenne OCDE, ce qui implique, outre l'effort de l'État, la recherche du soutien du secteur privé et le développement des ressources propres. Enfin, et concernant la recherche elle-même, par exemple redonner à l'ANR les moyens de financer des projets à caractère original et innovant et apporter une nouvelle impulsion aux investissements d'avenir, encourager l'entrepreneuriat.

G. L. : Ce qui me séduit le plus dans le programme pour l'enseignement supérieur de Marine Le Pen, c'est la philosophie républicaine qui l'anime et qu'on peut résumer comme suit : l'Université est un service public et non une entreprise. Cette idée-force n'était pas forcément partagée par Jean-Marie Le Pen, mais Marine Le Pen l'a imposée spontanément et c'est probablement pourquoi elle m'a choisi pour en tirer toutes les conséquences : maintien des droits d'inscription à un niveau permettant à tous d'accéder à l'université, exonération pour les boursiers, revalorisation des bourses (sociales et au mérite), retour à l'État de la gestion de la masse salariale des fonctionnaires (enseignants ou non) des universités, démocratisation des conseils d'administration des universités ainsi que de l'élection de leurs présidents, cadrage national pour les diplômes, etc. Je précise en outre que l'enseignement supérieur doit continuer à participer au rayonnement du pays : c'est pourquoi il continuera à accueillir des étudiants étrangers, en particulier francophones. Et bien entendu, dans le cadre de ce que Marine Le Pen appelle « l'État stratège », l'aide à l'innovation et à la recherche constituera l'une des priorités nationales. ●

▼
« Étudiants, enseignants-chercheurs et chercheurs sont au cœur du projet de F. Fillon qui vise à faire de la France la première puissance européenne, dans les dix ans, en matière d'ESR. »
▲

▼
« Créer une seule structure souple et démocratique qui coiffera les universités actuelles et sera la garante de l'équité de traitement entre tous les territoires de la République en matière d'ESR. »
▲

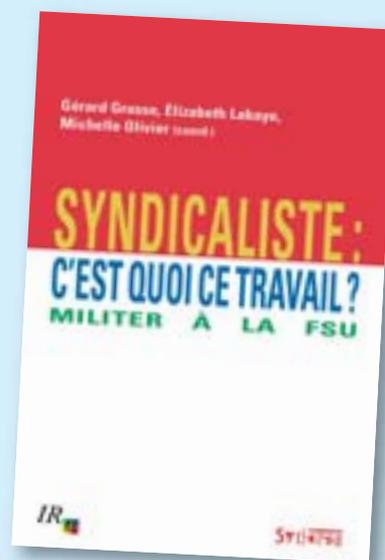
▼
« Ce qui me séduit le plus, c'est la philosophie républicaine qui anime ce programme : l'Université est un service public et non une entreprise. »
▲

Retrouvez l'intégralité des interviews sur snesup.fr

Des réserves d'énergie, des réserves d'alternatives pour l'action syndicale : le travail en débat !

→ par Christine Eisenbeis, membre du chantier « Travail et syndicalisme » de l'Institut de recherches de la FSU

Le séminaire « Le travail en débat. Les 10 ans du chantier travail » de l'Institut de recherches de la FSU, qui s'est tenu les 1^{er} et 2 février 2017, a été l'occasion de « *mettre en évidence les questions vives* » sur les thèmes du travail syndical, de la santé au travail et des CHSCT, des réformes, et sur la recherche et le syndicalisme, à travers des ateliers et des tables rondes.



« *Des réserves d'énergie* », c'est l'expression utilisée par Yves Clot pour qualifier tout ce que les travailleurs « *gardent sur l'estomac* » quand ils n'ont pas la possibilité de faire un travail de qualité dans lequel ils puissent se reconnaître, et qui peut finir par attenter à leur santé. Pour le chercheur en clinique de l'activité, les syndicats devraient se porter à la rencontre de cette énergie pour construire « *un rapport de forces plutôt que des rapports* » pour le combat syndical. Halte au verbalisme, place aux débats sur l'activité.

Yves Schwarz, philosophe ergologue, évoque, quant à lui, « *des réserves d'alternatives* » inhérentes au travail comme activité humaine. Le travail est le lieu d'intenses débats de normes où se pose la question des finalités de la vie sociale. C'est en se frottant aux controverses sur le travail que l'on peut élaborer des alternatives. L'enjeu pour les syndicats est de toujours tenir les deux bouts « *micro* » – l'activité – et « *macro* » – les revendications syndicales. Ces deux chercheurs étaient invités en tant que « *témoins* » dans le séminaire que le chantier « Travail et syndicalisme » de l'Institut de recherches de la FSU organi-

sait les 1^{er} et 2 février 2017 pour ses 10 ans. Chacun a accompagné les travaux du chantier, chacun a tenu à préciser qu'il était aussi syndiqué, le second rappelant les coopérations entre chercheurs et syndicalistes pendant les années 1970, notamment autour d'Alain Wisner. Le travail serait-il devenu affaire de spécialiste depuis ?

Le chantier, selon une « *légende urbaine* » a été lancé à la suite d'une interpellation de l'Institut par Christine Castejon, ergologue : « *Est-ce que la FSU s'intéresse au travail ?* »

réformes, recherche et syndicalisme, avaient comme consignes de dégager des controverses. N'y a-t-il pas un risque de se faire instrumenter par le néolibéralisme en se focalisant sur le travail ? Comment transformer des expériences singulières en mouvements collectifs ? Comment transformer des résultats de recherches en revendications syndicales ?

Le travail en CHSCT a été identifié comme le front, parfois violent des deux côtés, où les représentants du per-

▼
Le travail est le lieu d'intenses
débats de normes où se pose la question
des finalités de la vie sociale.
▲

Dix ans après, la question reste posée ! Pendant qu'était présenté le livre *Syndicaliste : c'est quoi ce travail ? Militer à la FSU*, sortait un tract intersyndical « *C'est quoi ce travail ?* ». Le livre analyse l'activité (syndicale), le tract parle d'emploi. Alors, c'est quoi le travail ? L'emploi ? L'activité ? La question fait toujours débat à la FSU...

Les quatre ateliers du séminaire, travail syndical, santé au travail et CHSCT, travail et

sonnel portent l'analyse du travail réel (micro) et montrent aux directions les effets des réformes qu'ils mettent en œuvre (macro). Comment ne pas s'épuiser dans le travail syndical ?

La table ronde, qui rassemblait notamment les secrétaires généraux de plusieurs syndicats de la FSU, a permis de mettre en visibilité plusieurs belles expériences syndicales, telle cette remontée de 2 800 témoignages spontanés d'en-

seignants de 400 écoles au SNUIPP, qui ont permis de peser dans les négociations au ministère.

Le représentant de la CGT a expliqué comment la Confédération avait avancé sur le travail, « *parler du travail, c'est déjà commencer à agir* », rejoignant en cela le représentant de Solidaires qui était intervenu le premier jour. « *Il n'y a pas de possibilité d'un "vivre – ensemble démocratique" tant que les femmes et les hommes devront produire leur existence sous le joug d'un système socio-technique supposant, pour cause de rentabilité financière, une déréalisation de leur activité de travail* » (Jacques Duraffourg, 2007)*. « *Ce n'est qu'un début, le débat continue* » (Yves Baunay, 2017)... ●

(*) « *Le travail nié, le travail relégué, le travail dévalorisé... mais le travail incontournable* », *Nouveaux Regards*, n° 37-38, 2007, dossier élaboré par le chantier Travail.

EXTRAIT DE L'INTERVENTION D'HERVÉ CHRISTOFOL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, LORS DES 10 ANS DU CHANTIER TRAVAIL DE LA FSU

« Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), les réformes qui s'imposent à nous depuis quinze ans, la massification de l'accès aux études supérieures ont considérablement modifié nos conditions de travail et nos missions. Aujourd'hui, l'injonction à l'excellence, à l'innovation et à l'usage du numérique isole, démonte et détruit les collectifs.

Il est impératif de transformer la colère qui isole et les croyances dans le salut individuel en combat collectif pour construire les nécessaires rapports de forces, seuls à même d'imposer des alternatives. Échanger sur l'intensification et les difficultés d'exercice de nos activités est un bon moyen pour

étayer nos revendications syndicales et construire des actions. Ce chantier travail, à travers ces différentes formes d'intervention, peut y contribuer et le SNESUP-FSU compte s'y investir pour construire et diffuser des savoirs sur notre activité, partager les connaissances des collègues du 1^{er} et 2nd degré, relier nos différentes interventions syndicales (CHSCT, instances locale et nationale, formations, animation des sections locales...). C'est en articulant nos mandats syndicaux nationaux aux attentes concrètes du terrain que nous donnons du sens à l'action syndicale et que nous susciterons l'engagement des collègues dans un syndicalisme de transformation sociale. »

Un avenir menacé

→ par Jean Amar, membre du collectif Retraité.e.s

La santé et la protection sociale sont des préoccupations essentielles. Le vote, fin 2016, de la loi de financement de la Sécurité sociale et les propositions des candidats de droite alertent sur l'avenir de notre système de santé et de protection sociale.

Dans le dernier budget, Marisol Touraine a annoncé la fin du « trou de la Sécu ». Mais la ministre joue sur la confusion entre l'assurance maladie et la globalité des quatre branches de la Sécurité sociale (SS)⁽¹⁾.

UNE LOI DE FINANCEMENT AU RABAIS

Si, en 2017, le déficit de la Sécurité sociale a été ramené à 2,6 milliards d'euros (Mds€), c'est dû à une coupe drastique de 4,1 Mds€ d'économies s'ajoutant aux 3,7 Mds€ de 2016.

Cela met en cause la qualité des soins et la santé des patients : en 2017, les hôpitaux perdent 847 millions d'euros (M€) – 690 M€ en 2016. Même leurs directeurs s'en alarment : vente de patrimoine, transfert de missions au privé, réduction d'effectifs, plus de précaires et d'intérimaires infirmiers et médicaux, management inhumain, burn-out, suicides, baisse de qualité des soins.

Cela va de pair avec les allègements de cotisations sociales des entreprises (1 Md€ en 2016).

Le Parlement a aussi écarté des mesures favorables aux besoins sociaux ou aux finances de la SS : arrêt des franchises médicales, mesures contre les déserts médicaux, halte aux dépassements d'honoraires⁽²⁾, fixation mieux encadrée du prix des médicaments.

REMBOURSEMENTS ALTÉRÉS

Le gouvernement affiche fièrement une diminution du « reste à charge » des assurés sociaux. C'est faux au vu des seuls remboursements de l'assurance maladie obligatoire (AMO)⁽³⁾, celle dont tout le monde bénéficie, financée par les cotisations patronales et salariales. Le taux « moyen » de remboursement de 70 % est bien une moyenne entre les remboursements à 100 % des soins liés aux ALD⁽⁴⁾ et ceux à taux inférieurs des soins courants. La Cour des comptes a reconnu un moindre accès aux soins

(bucco-dentaires...), pas seulement pour les plus pauvres.

DES IDÉES DANS LE DÉBAT

Le projet initial de François Fillon de limiter l'AMO aux seuls remboursements des frais liés aux maladies graves (hôpital et ALD) et de laisser la prise en charge des soins courants à l'AMC a alerté sur l'avenir de la Sécurité sociale.

assurée par les mutuelles et les assurances », étendant ainsi à toute la France ce qui existe déjà en Alsace-Moselle. Comme 95 % de la population cotise à l'une des 500 complémentaires existantes, un même dossier est traité deux fois, par la Sécurité sociale et par la mutuelle du patient, soit 6,5 Mds€ de surcoûts ; cela représente 4 % des remboursements annuels de la SS (150 Mds€), et 19 %

La Cour des comptes a reconnu un moindre accès aux soins (bucco-dentaires...), pas seulement pour les plus pauvres.

André Grimaldi⁽⁵⁾ et Irène Frachon⁽⁶⁾ ont été à l'initiative, fin 2016, d'une pétition au futur président de la République en vue de « garantir le niveau actuel de remboursement des soins » [curatifs et préventifs] dès lors qu'ils sont justifiés et que les traitements prescrits ont une efficacité démontrée ».

Dans *Le Monde*, Martin Hirsch et Didier Tabureau⁽⁷⁾ ont proposé une « assurance maladie universelle » étendue à « l'ensemble des dépenses de santé » en incluant dans la SS « la couverture complémentaire aujourd'hui essentiellement

de ceux des complémentaires (32 Mds€).

Cette idée a irrité les mutualistes. Pour Thierry Beaudet (FNMF)⁽⁸⁾, cette « utopie » peut accumuler les déficits, « fragiliser » et « déséquilibrer » le système. Il appelle à « sortir d'une économie sur-administrée » et refuse « l'idée que l'État peut seul répondre aux défis de notre système de santé ».

Pour Jean-Paul Benoît (FMF)⁽⁹⁾, cette idée est « simpliste » et il faut approfondir le débat en vue de « propositions sérieuses à commencer par une maîtrise des tarifs et

de l'organisation du système sanitaire ». Pour lui, « une Sécu à 100 % sans parler des tarifs opposables n'a pas de sens ».

L'idée d'une prise en charge intégrale par la Sécurité sociale interroge le devenir des mutuelles et de leurs agents. Frédéric Pierru⁽¹⁰⁾ leur propose de se recentrer sur leurs centres de santé, sur des actions d'accessibilité aux soins, d'action sociale et de prévention, aujourd'hui sacrifiées. Cela pourrait répondre au désarroi des militants mutualistes face à l'émergence de mastodonte « mutualistes » – telle Harmonie Mutuelle, rejointe par la MGEN – qui s'alignent sur les pratiques des assureurs⁽¹¹⁾ et se gèrent comme des entreprises.

À son Congrès du Mans (2016), la FSU a réaffirmé « l'urgence à reconquérir un système de santé universel de haut niveau pour toutes et tous ». Cela suppose de mobiliser des recettes supplémentaires. Un sujet de débat dans la campagne de la présidentielle. ●

(1) Vieillesse, famille, accident du travail et maladie.

(2) Dans le cadre des missions de service public.

(3) Sans intervention d'une mutuelle ou d'une assurance privée.

(4) Affections de longue durée.

(5) Ancien chef du service diabétologie au CHU Pitié-Salpêtrière.

(6) Pneumologue au CHU de Brest, lanceuse d'alerte sur le Mediator.

(7) Respectivement directeur de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) et économiste de la santé et signataire de la pétition citée plus haut. Cette proposition est reprise par Jean-Luc Mélenchon.

(8) Fédération nationale de la Mutualité française.

(9) Fédération des mutuelles de France.

(10) Chargé de recherche au Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie.

(11) Aujourd'hui, l'État a déjà référencé comme opérateurs de complémentaires santé des assurances privées comme Axa.

Dix ans après la loi LRU, où en sommes-nous ?

→ par l'équipe d'animation IUT du SNESUP-FSU

La réunion nationale SNESUP-FSU IUT qui s'est tenue le 27 janvier 2017 a permis de faire un état des lieux de la situation dans les IUT et d'élaborer des pistes de réflexion et d'action.

Les dix ans passés ont vu se succéder la loi LRU (2007) et, dans sa continuité, la loi Fioraso (2013). Une des conséquences a été la perte du fléchage des moyens humains et financiers aux IUT permis par l'article L713-9. Les équipes présidentielles d'alors ont accepté, avec plus ou moins d'enthousiasme, les responsabilités et compétences élargies (RCE), sans en avoir les moyens, sans en mesurer les impacts. Les structures de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) se sont profondément modifiées, avec l'apparition de mastodontes (universités fusionnées, grands établissements, Comue). Dans ces structures, les IUT sont, selon les cas, fusionnés, organisés en « collègiums » ou en pôles, éclatés ou confinés. Les budgets propres intégrés (BPI) et contrats d'objectifs et de moyens (COM), outils de gestion de la pénurie portée par l'Assemblée des directeurs d'IUT (Adiut) pour remplacer l'article L713-9, ne sont majoritairement pas utilisés, alors même qu'il s'agit de décrets ! Les directions des IUT sont alors soumises au « dialogue de gestion » des équipes présidentielles de leur université, avec injonction de trouver des ressources propres, gestion plus proche du *New Public Management* que d'une réflexion politique basée sur des choix collégiaux. Dans ce contexte, les témoignages des syndiqué.e.s dans les IUT sont intéressants en ce qu'ils traduisent des difficultés grandissantes à assumer les missions d'enseignement et de recherche. Le délitement progressif de l'esprit d'équipe pédagogique s'accompagne d'une détérioration de la qualité de vie au travail. Les structures et les personnels les plus fragilisés sont les premiers à en souffrir, notamment pour ce qui concerne les sites délocalisés et les enseignant.e.s-chercheur/euse.s dans une université hors de leur discipline. Pour assurer les

heures, on augmente le nombre de vacataires et de contractuel.le.s, variables d'ajustement qui n'assurent pas pour autant les tâches collectives. Ces dernières n'étant pas toujours suffisamment reconnues dans les carrières, certain.e.s les refusent, augmentant la tension entre collèges.

Sur la formation technologique de niveaux II et III de qualification, là où le Medef est très souvent à la manœuvre dans la réflexion sur l'enseignement supérieur y compris public, nous dénonçons le laisser-faire du MENESR. En effet, on voit se concrétiser les velléités d'expérimentation de bachelors, terme renvoyant à des formations de nature radicalement différente, du BPS (brevet professionnel supérieur) à la licence de technologie ou à la formation d'assistant ingénieur, nouvelles formations toutes nées dans les écoles publiques ou privées, sans que les universités soient audibles dans ce qu'elles offrent déjà et ont à offrir. L'Adiut et l'Unpiut (Union nationale des présidents d'IUT) ont, quant à elles, proposé un « label », un parcours dit « sécurisé » permettant à un.e étudiant.e de première année de DUT d'être assuré.e d'intégrer une licence professionnelle organisée dans les IUT.

Le projet de licence universitaire de technologie doit être impérativement

mis en avant. Cette formation répondrait aux besoins des entreprises d'un niveau de qualification généraliste au niveau bac+3. Elle permettrait d'atteindre l'objectif de la Stranes (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur) de 60 % d'une classe d'âge diplômée à ce niveau de formation et répondrait au besoin de professionnalisation des étudiant.e.s en licence. La formation tout au long

de la vie (FTLV) doit aussi être questionnée, tant le risque est grand de perdre de vue l'objectif initial, en ne se concentrant que sur les subsides qu'elle peut apporter et/ou en la transformant

en « marché des compétences » aux règles dictées par les seules entreprises pour leurs besoins à court terme. Le succès de cette réunion montre l'attachement des personnels au système IUT, aux formations de qualité adaptées à des étudiant.e.s attiré.e.s à la fois par la technologie et par le caractère universitaire des enseignements. Les IUT sont essentiels à l'ESR, à la promotion sociale, à la démocratisation de l'enseignement supérieur et à une répartition équilibrée des établissements sur le territoire..

Le futur congrès du SNESUP-FSU sera l'occasion d'approfondir la réflexion sur un cycle technologique universitaire au niveau licence et au-delà, y compris dans sa version FTLV, et aussi de s'engager dans la mise en place d'outils de communication et d'aide aux personnels pour améliorer la connaissance par les CNU, CAP... des spécificités des conditions de travail en IUT.

Inscrivez-vous à forum-iut : list.snesup.fr/mailman/listinfo/forum-iut. ●

Le MEDEF est très souvent à la manœuvre. Nous dénonçons le laisser-faire du MENESR.



L'IUT, une structure qui a sa place dans l'ESR (ici, IUT de Mulhouse).

COMUE

Bienvenue au royaume d'Ubu (1/2)

→ par Claire Bornais, secrétaire nationale, et Hervé Christofol, secrétaire général, coresponsables du secteur Vie syndicale

De regroupements en Comue, les établissements deviennent des mastodontes, véritables « usines à gaz » au fonctionnement des plus nébuleux.

Dénoncées par votre syndicat préféré depuis leur apparition dans la loi dite « Fioraso » de juillet 2013 comme des superstructures technocratiques sans intérêt réel pour les coopérations entre établissements d'enseignement supérieur, dix-huit communautés d'universités et établissements (Comue) ont été créées. Avec des compositions très diverses, des étendues géographiques pouvant parfois aller jusqu'à plus de 400 kilomètres, toutes ont en commun d'avoir un fonctionnement opaque et antidémocratique, avec des conseils où les membres élus (directement ou indirectement) sont en minorité systématique (lire mensuel *Le Snesup* n° 638). Un petit tour d'horizon sur le fonctionnement de ces « usines à gaz » universitaires permet, après réponse des responsables des sections syndicales concernées, de dégager une typologie (très subjective !) grossière. Les retours ayant été nombreux et très intéressants, il n'a pas été possible de les synthétiser dans une seule page. Aussi cet article n'aborde-t-il pas toutes les Comue pour lesquelles nous avons eu des informations. Il sera complété par un article ultérieur.

LES COMUE BÉNITES-MAUDITES

Les Comue université de Lyon et université Lille Nord de France ont en commun de compter un Institut catholique comme membre associé pour la première ou à part entière pour la seconde, dont la présence à ce niveau dans le cas lillois a été justifiée (entre autres bonnes raisons) par le supplément de chances que cela donnait dans la course à l'IDEX : une forme de bénédiction ? Mais les auteurs de leurs statuts ont négligé de respecter la réglementation en vigueur. Résultat : des recours ont été portés, des élections annulées partiellement en raison de l'irrégularité des statuts dans les deux cas. Afin de pallier l'impossibilité de refaire des élections tant que les statuts ne sont pas rectifiés, des tirages au sort ont été organisés par les recteurs pour désigner coûte que coûte des membres dans les conseils... Difficile de départager ces Comue pour



Fonctionnement ubuesque (Véritable Portrait de Monsieur Ubu, Alfred Jarry, 1896)...

attribuer la palme de l'absurdité ! Le jury d'attribution de l'IDEX (4^e round) en a-t-il tenu compte pour faire son choix entre leurs deux projets concurrents ? Cela pourrait faire sourire, mais en l'occurrence, des centaines de millions d'euros d'argent public sont gérés par ces structures administrativement aberrantes : la Comue nordiste s'est vu attribuer, en janvier 2017, les RCE et la gestion des personnels de l'ÉSPÉ qui y ont été transférés, et la Comue de Lyon, qui vient de voir annuler plusieurs délibérations (datant de la période de transition du PRES à la Comue) sur des conventions financières de montants considérables, devra gérer celles relatives à l'IDEX...

UNE COMUE D'INTÉRÊTS BIEN COMPRIS

La Comue université Grenoble-Alpes (à ne pas confondre avec la nouvelle université fusionnée Grenoble-Alpes !) présente un très joli cas de cumul des mandats : l'ex-président de Grenoble 1 avant la fusion est devenu : a) président

du CAC de l'université fusionnée, b) président de la Comue, c) président du projet IDEX (lequel se nomme aussi université Grenoble-Alpes, pour faire simple). La Comue joue un rôle clé en matière de recherche grâce à ses composantes « pôles de recherche » : gestion et attribution de moyens sur appels à projets, définition des profils de postes d'enseignants-chercheurs, intervention dans la composition des comités de sélection... Les batailles syndicales ont permis d'obtenir que ces pôles de recherche soient dotés de conseils élus, mais cela n'aide pas du tout les nombreux élus du SNESUP-FSU à y voir plus clair dans le « qui fait quoi et dans quel ordre », notamment en matière de prospective et de profils de postes, de définition des appels à projets entre Comue (CAC et CA), université (CAC et CA) et les comités *ad hoc*, autodéfinis et très restreints qui brassent les millions de l'IDEX sous forme d'une avalanche d'appels à projets (quatorze lancés en moins d'un an (cf. www.communaute-univ-grenoble-alpes.fr) dans tous les domaines d'activité – recherche,

▼
Toutes ont en commun d'avoir un fonctionnement opaque et antidémocratique, avec des conseils où les membres élus sont en minorité systématique.
▲

– recherche, pédagogie, international, bourses de doctorat, de master, vie étudiante...). À noter que le premier appel à projets de l'IDEX concernant la recherche s'est conclu par un sérieux problème de fonctionnement et d'éthique, puisqu'au mépris de ce qu'il a lui-même inscrit dans le règlement de l'appel à projets, le comité de sélection (Comex dans le « jargonex » local) a retenu parmi les sept projets lauréats (qui se partagent la modique somme de 11,9 millions d'euros) un projet porté par un membre dudit Comex (et qui plus est, scientifiquement proche du triple président mentionné plus haut !). Au prochain épisode, nous aborderons les Comue mort-nées, celles en fission rapide, celles visibles depuis la Lune, et les Comue pour faire semblant. ●

ENTRETIEN AVEC **Roland Gori**

Psychanalyste et professeur émérite de psychologie et de psychopathologie clinique à l'université Aix-Marseille

Initiateur, en 2009, du mouvement L'Appel des appels, afin de se « *constituer en collectif national pour résister à la destruction volontaire et systématique de tout ce qui tisse le lien social* », Roland Gori nous livre une analyse lucide et sans appel du monde universitaire actuel.

Le monde universitaire vit une crise sans précédent, qui affecte les fondements mêmes et les finalités de l'activité universitaire normée par l'idée de vérité. Malheureusement, cette crise s'inscrit dans une crise plus globale, économique, sociale, politique certainement, au point d'estomper le profond malaise que vivent les universitaires, perçus comme des privilégiés exerçant un métier de vocation. L'économicisme a-t-il réussi à détruire « les coalitions de cerveaux », comme disait Kant à propos de l'Université, qui s'efforcent de penser l'homme et le monde de façon désintéressée ?

Vous vous souvenez de cette phrase extraordinaire de Keynes : « *Nous serions capables d'éteindre le soleil et les étoiles parce qu'ils ne nous rapportent pas de dividendes* » ? Insi- dieusement, depuis plus de vingt ans cette phrase est devenue la maxime des gestion- naires d'une Université managériale, une Université gouvernée par la nécessité de la « production » scientifique attestée par des « publications » dans des revues à fort *impact factor* (c'est-à-dire des revues de « marque »). Chaque mot compte, et ceux que je souligne montrent que les formes du



Roland Gori

▼
« Ne compte que ce qui est visible et reconnu par un réseau d'hégémonie culturelle qui s'est parfaitement acclimaté aux conditions d'une rationalité pratico-formelle. »
 ▲

savoir, les modalités de leurs évaluations doivent aujourd'hui satisfaire aux critères de la société de la consommation et du

spectacle. Ne compte que ce qui est visible et reconnu par un réseau d'hégémonie culturelle qui s'est parfaitement acclimaté aux conditions d'une rationalité pratico-formelle, c'est-à-dire, pour reprendre les types de rationalité de Max Weber, les modes de raisonnement des affaires et du droit : « Combien ça rapporte ? » « Est-ce que c'est conforme aux procédures formelles ? » Du coup, ces dispositifs d'évaluation deviennent, au-delà de leur plus ou moins grande validité, des rituels de notre manière de civiliser les mœurs. Cette civilisation des mœurs est celle de la religion du marché, résumée dans une formule rabâchée jusqu'à la nausée : « *Publier ou périr* » !

Cette façon de réduire la valeur à ce qui rapporte en se voyant reconnu par une « marque », produit de la servitude volontaire et de la soumission sociale librement consentie. Ces dispositifs évaluent le degré d'insertion et d'allégeance à des réseaux d'hégémonie culturelle dont la rhétorique de transparence et d'objectivité se révèle bien souvent un discours de légitimation et de propagande. Pour légitimer les discours, l'interconnexion des réseaux de pouvoir tient lieu, bien souvent, de preuve. C'est ainsi que, dans ce domaine comme dans d'autres, la fiabilité (accord inter-juges) tient lieu de validité (pertinence des résultats). Il serait bien trop long de développer ici les causes et les conséquences désastreuses de cette manière de faire qui a conduit, en décembre 2013, un prix Nobel de physique à déclarer au *Guardian* : « *Je ne sais pas si aujourd'hui j'aurais été encore recruté à l'Université, je ne suis pas suffisamment productif !* »

Cette sélection des savoirs et de leurs « experts » a des conséquences plus ou moins grandes selon les disciplines, pénalisant sans conteste les « humanités » et toutes les régions de la connaissance en dépendance du langage, toutes celles qui ne seraient pas suffisamment utiles ou dont les résultats se révèlent difficiles à traduire en termes de « machines ». Le philosophe Jean-François Lyotard avait anticipé, dès 1979, cette recomposition des savoirs et de

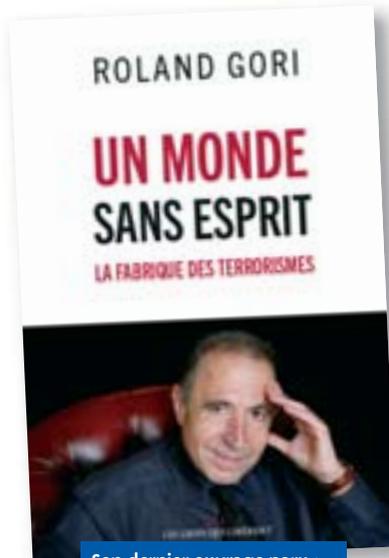


© DRF

leur hiérarchie en fonction de leur « *tra-
duisibilité* » en langage de machine. C'est
ainsi que la liberté et la *disputatio* revendiquées
naguère par les universitaires a fait place,
aujourd'hui, à la nécessité des algo-
rithmes et des procédures.

**Aujourd'hui, des voix comme la vôtre
s'élèvent pour dénoncer le modèle néo-
libéral de l'économie de la connais-
sance, les détournements de l'évaluation
scientifique, la pression concurrentielle
sur les laboratoires et le formatage insi-
dieux qui en résulte. Ce grand contre-
récit critique sur la gouvernance des
universités donne des outils d'analyse et
de résistance aux acteurs qui se débat-
tent contre des modes d'organisation
qui les détournent constamment de leur
travail essentiel. Néanmoins, ce contre-
discours semble ne pas suffire pour
affirmer, revendiquer et défendre les
principes consubstantiels à l'Univer-
sité, comme le principe absolu de la
liberté académique. Pour quelles rai-
sons selon vous ?**

Il y a plusieurs raisons qui surdéterminent le
maintien de cette Université managériale
qui menace les conditions traditionnelles
de création et de pensée libre. La première,
terriblement banale, procède de la servi-
tude volontaire des universitaires qui rêvent
de devenir les experts décideurs de la hié-
rarchie des valeurs, si possible celles qui
les servent. La deuxième, plus systémique et
politique, réside dans la violence des insti-
tutions qui incarnent cette « vision du
monde » et actent cette hégémonie culturelle,
au sens de Gramsci. Ce pouvoir culturel
devient dominant lorsqu'à la manière de la
pensée TINA, les collègues sont convaincus
qu'il n'y a pas d'autres alternatives. Enfin, la
culture dans laquelle nous évoluons privi-



Son dernier ouvrage paru :
Un monde sans esprit.
La fabrique des terrorismes,
Les Liens qui libèrent, 2017.

légie le non-narratif sur le narratif, le prag-
matisme et l'utilitarisme anglo-saxon sur le
récit et le dialogue, les techniques sur l'ex-
périence sensible, le *globish* sur la biodi-
versité des langues. L'adversaire est difficile
à combattre lorsque l'on a
affaire à un système culturel.
Un dernier mot, tout n'était
pas idyllique avant ces nou-
velles formes sociales d'éva-
luation, tout n'est pas à reje-
ter dans ce qu'elles ont
apporté. Là, comme dans
d'autres domaines, il
convient de renouer avec la pensée cri-
tique, de favoriser la « créolisation » des
savoirs, de se servir du pouvoir formidable
des nouvelles technologies et des réseaux
mondiaux sans devoir prononcer une obs-
olésence de l'homme et des humanités.

« Le problème est
politique, chaque
société a l'Université
qu'elle mérite. »

**À l'abri des composantes et des labora-
toires se développe une violence qui
s'exerce entre individus, comme si des
« dominants » auto-institués ciblaient
des « récalcitrants » réduits à leurs
caractéristiques et travers personnels,
avec pour projet de les éliminer morale-
ment et physiquement. Les protections
statutaires, la hiérarchie universitaire,
mais aussi le *soft power* des régulations
collégiales, des procédures démocra-
tiques de prise de décision se sont-ils
effacés au profit d'une pathologie ins-
titutionnelle dont les établissements
eux-mêmes semblent s'accommoder sous
l'étiquette d'autonomie ?**

Absolument. Les universités ressemblent à
leurs époques. La nôtre est celle des vio-
lences de la technique et du droit qui, de
leurs fonctions initiales d'émancipation, ten-
dent à devenir aujourd'hui des « camisolés
logiques » surveillant, contrôlant et normali-
sant les individus, avec la complicité des
« *tyrannaux* » dont parlait La Boétie. C'est
pour cela que les fonctions d'« expertise » se
nourrissent des passions tristes de la haine,
du ressentiment et de l'humiliation, du moins

lorsqu'elles ne s'inscrivent pas
dans un champ d'expériences
dialoguées et partagées.

Le problème est politique,
chaque société a l'Université
qu'elle mérite, et aujourd'hui
plus que jamais la porosité et
la liquidité des institutions font
qu'elles sont traversées par

l'éthique de nos manières de vivre
ensemble. Le techno-pouvoir, quasi totali-
taire, ne concerne pas que les universités,
il œuvre dans tous les domaines sociaux. Face
au taylorisme généralisé qui hante le monde
du travail, dont celui de la recherche et de
l'enseignement, il conviendrait de restituer
à nos actes professionnels une dimension de
liberté, d'« œuvre », ou du moins de ne pas
l'empêcher. La question est politique, nous
devrions nous en rappeler. On se souvient
de la mise en garde d'Alexis de Tocqueville :
« Il est, en effet, difficile de concevoir com-
ment des hommes qui ont entièrement
renoncé à l'habitude de se diriger eux-
mêmes pourraient réussir à bien choisir
ceux qui doivent les conduire ; et l'on ne fera
point croire qu'un gouvernement libéral,
énergique et sage, puisse jamais sortir des
suffrages d'un peuple de serviteurs. » (*) ●

Propos recueillis par
Isabelle de Mecquenem

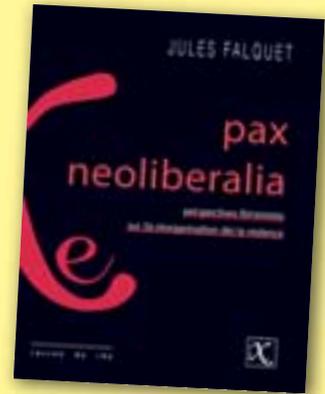


Algorithmes et
procédures ont pris
la place de la liberté
et de la *disputatio*
(ici, *Une disputatio*,
Johann von
Armsheim, gravure
sur bois, 1483).

(*) Alexis de Tocqueville, *De la démocratie
en Amérique (1840)*, tome II, GF Flammarion,
Paris, 1981, p. 388.

« Guerre de basse intensité contre les femmes ? » → par Pascal Maillard, secrétaire national

En ce mois où se tient la Journée internationale des droits des femmes, en une période aussi où les conservatismes gagnent du terrain – remise en cause du droit à l'avortement dans plusieurs pays européens et aux États-Unis, dépénalisation des violences conjugales en Russie –, la rédaction a estimé important de rendre compte de l'ouvrage de Jules Falquet, *Pax neoliberalia*, sous-titré *Perspectives féministes sur (la réorganisation de) la violence*. La sociologue, spécialiste des pays d'Amérique latine, pose avec acuité la question des différentes formes de violence contre les femmes, dans leurs rapports avec les logiques de classe et de race.



Jules Falquet, *Pax neoliberalia*, Perspectives féministes sur (la réorganisation de) la violence, Éditions iXe, 2016.

P*ax neoliberalia* est bien sûr un titre ironique, une antiphrase. Cette paix oxymorique est une guerre permanente, de basse intensité, « cet état paradoxal et instable dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui ». Le livre prend la suite d'un ouvrage paru en 2008 : *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation* (La Dispute, Paris). L'hypothèse de ce second essai est de montrer que la violence contre les femmes joue un rôle central dans « la réorganisation néolibérale de la coercition » et qu'il existe des continuités frappantes entre violence de paix et violence de guerre. Jules Falquet, maîtresse de conférences à Paris 7 et féministe engagée, a vécu plusieurs années dans des pays d'Amérique latine où elle a pu étudier les modalités et l'évolution de ces coercitions dont les femmes sont les victimes. L'ouvrage présente quatre analyses contextualisées, « à partir de fragments de réalités historico-géographiques hétérogènes » mais reliés entre eux par une commune « interpénétration croissante de différentes dynamiques de violence et de guerre » : étude de la violence domestique au Salvador dans ses rapports avec la torture ; analyse de l'institution du service militaire en Turquie, reprise d'une très belle préface au livre de Pinar Sele, *Devenir homme en rampant* (L'Harmattan, 2014) ; étude de l'effroyable rationalité des féminicides de Ciudad Juarez au Mexique, analysés comme mélange de violence « privée » et « publique » ; étude enfin des exactions infligées aux Indiennes et Métisses guatémaltèques et de leur combat pour « visibiliser » les violences dont elles ont été victimes. Le livre s'achève par la traduction d'un poème bouleversant de l'écrivaine et poète hondurienne Melissa Cardoza, écrit à la mémoire de l'activiste environnementaliste indienne Berta Cáceres, son amie assassinée le 3 mars 2016.

Si nous avons fait le choix de nous intéresser au premier chapitre, c'est qu'il a un statut particulier dans l'ouvrage. Seul texte ancien, « censuré » de la thèse de Jules Falquet, « Guerre de basse intensité contre les femmes ? » porte sur la violence domestique comme torture, à partir de l'exemple du Salvador.



▼ Jules Falquet montre comment des techniques de guerre psychosociales exercent un contrôle des corps et des esprits et fabriquent la passivité individuelle et collective. ▲

L'hypothèse de cette étude est audacieuse et radicale. Prenant appui sur une observation de Mercedes Cañas, une féministe salvadorienne qui avait remarqué « que certains maris/compagnons frappaient leurs femmes de manière à ne pas laisser de traces, comme des tortionnaires expérimentés », la sociologue fait la démonstration de la proximité des méthodes et des effets psychodynamiques entre la violence domestique et la torture politique : lieu clos, espace de non-droit, position d'isolement matériel, moral et social, déstabilisation psychologique, « impuissance apprise » (« le fait de ne plus pouvoir/vouloir/savoir répondre aux actes violents »), nature propre des violences, etc. La convocation des travaux de Christine Delphy permet ensuite à Jules Falquet de construire une analyse de la dimension politique de la violence domestique : « Le contexte de la violence contre les femmes, bien loin d'être naturel, est organisé par une conception globale du droit. » Même si certaines législations sont protectrices, l'édifice juridique patriarcal constitue la sphère privée comme espace de non-droit. La dernière partie de cette étude, qui rappelle que les techniques de « guerre de basse intensité » ont été développées à partir des pratiques de l'OAS avant d'être « exportées » en Amérique du Sud, établit un lien fort entre les phénomènes en apparence privés et les fonctionnements collectifs et publics. Jules Falquet montre alors comment des techniques de guerre psychosociales exercent un contrôle des corps et des esprits, fabriquent la passivité individuelle et collective ou concourent encore à « extorquer aux femmes d'importantes quantités de travail gratuit ».

L'essai de Jules Falquet n'est pas de ceux, techniques et volumineux, qui pourraient décourager les lecteurs pressés ou les collègues qui ne sont pas des spécialistes de sociologie. D'une écriture élégante et précise, s'appuyant sur de nombreux témoignages, ses 170 pages se lisent facilement, pour notre plus grande instruction. Ce livre nécessaire parle de notre présent, mais aussi d'un futur très inquiétant. ●



HYPERPLANNING

2017

UNE SEULE APPLICATION POUR TOUT FAIRE

 PLANNING	 SALLES	 NOTES	 ABSENCES
 QCM	 SUPPORT DE COURS	 STAGES	 COMMUNICATION
 INTERNET & MOBILE	 STATISTIQUES	 INTERCONNEXIONS CAS / ADFS	 HÉBERGEMENT

IUT • UNIVERSITÉS • GRANDES ÉCOLES • ÉCOLES D'INGÉNIEURS
ÉCOLES DE COMMERCE • ÉSPÉ • CFA • GRETAS

TESTEZ GRATUITEMENT HYPERPLANNING

- VERSION COMPLÈTE D'ÉVALUATION DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT
- FORMULAIRE EN LIGNE POUR UNE DEMANDE DE PRÉSENTATION SUR SITE